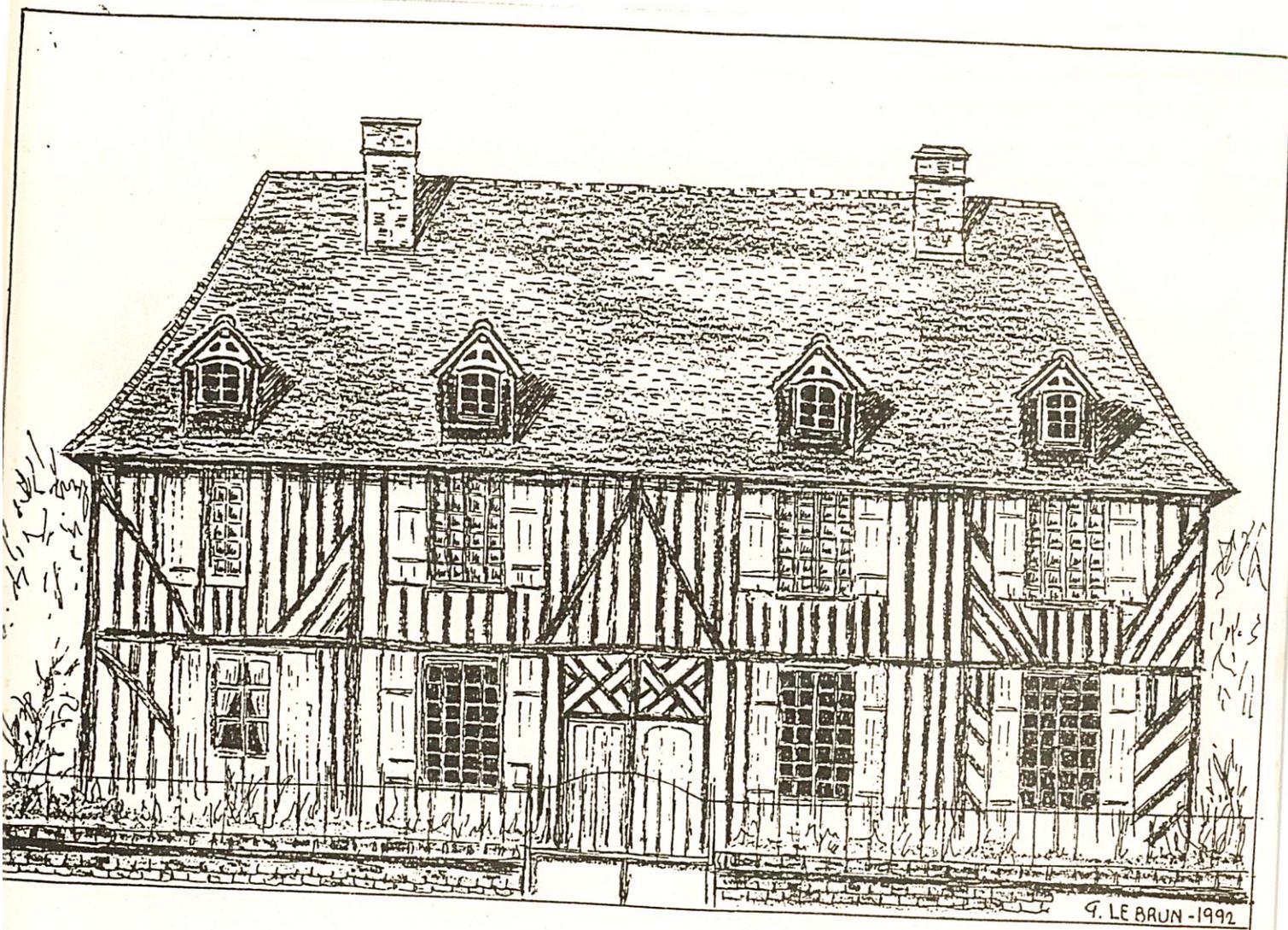


# HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES



*MANDIR DE LA COUR LIVET - NOTRE-DAME-DE-FRESNAY - Dessin original de Guy LE BRUN*

N° 37 MARS 1992

30 F

Bulletin publié par le Foyer Rural du Billot  
L'OUDON - NOTRE-DAME-DE-FRESNAY - 14170 Saint-Pierre-sur-Dives



HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES  
DU CANTON DE SAINT PIERRE SUR DIVES

SOMMAIRE

MARS 1992

A NOS LECTEURS

p. 3-4

UN ATELIER DE POTIER RECONNU  
SAINT-PIERRE-CANIVET

Claude LENAIRE

p.5-14

LE MANOIR DE LA COUR LIVET  
A NOTRE-DAME-DE-FRESNAY

G. STOREZ

p.15-22

THUILLIERS ET FAISEURS DE PAVEY  
EN NORMANDIE 1460-1846

S. et H. PAUMIER

p.23-58

NOTES POUR SERVIR A L'ETUDE  
DES PAYSAGES AGRICOLES DU SUD  
PAYS D'AUGE (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIECLES)

Ch. MANEUVRIER

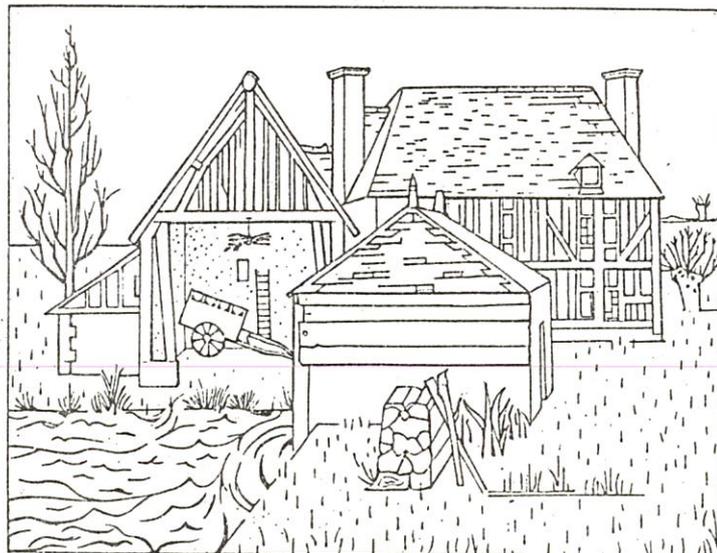
p.59-62

ANCIENS LIEUX-DITS A  
SAINT-GEORGES-EN-AUGE

D. FOURNIER

p.63-69

Cette gravure originale due à A. PREVOST-BARANCY, représentant le manoir de LA ROQUE à MONTPINCON, sera reproduite sur une épinglette en céramique vendue à l'occasion de notre prochaine exposition.



LA ROQUE

BARANCY 86

Il en existe encore des vestiges importants étudiés par Philippe BERNOUIS; nous aurons l'occasion de revenir, dans un autre article, sur ces fabriques.

Selon Morière, les objets fabriqués à Saint-Pierre-Canivet sont:

*" Plats de diverses formes et diverses grandeurs, façon de Paris.*

*Fourneaux, conduits de cheminée et de latrines; terrinets (chaufferettes), pots au feu, Pots à eau, Bassins de lit, Pots à fleurs, fait-tout, soupières, galettoires, cafetières, pommiers, pots à soupe, bouteilles à cidre, cruchons à bière."* Ces derniers sont réputés mauvais, à cause de leur trop grande porosité.

En outre Morière signale "quelques vases portant des fleurs, des ornements, des rosaces en relief, que l'on fait encore mieux ressortir au moyen d'un enduit de couleur différente de celle du vernis qui recouvre le reste du vase".

De tout cela rien ne semble connu. Pourtant la production n'est pas éloignée dans le temps: milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle avait même quelque importance. Dans l'usine visitée par Morière, il y avait trois tours et sept personnes. On faisait, par an, douze fournées de poteries. Les conditions étaient à peu près les mêmes dans la seconde fabrique.

Au mois d'août 1991, une visite sur le site amenait la découverte, aux abords d'un ancien séchoir transformé en maison d'habitation (parcelle 26 section Z.C), d'un lot de fragments de poterie mis au jour par le dessouchage d'un têtard. Il s'agit selon toute vraisemblance de la partie supérieure d'un dépotoir comme semble le montrer la forte densité de tessons, très localisés. L'absence d'éléments hétérogènes et la répétitivité de formes identifiables plaident en la faveur de cette hypothèse.

Sans risque d'erreurs majeures, il est possible de présenter dès maintenant les premiers enseignements que peuvent nous apporter ces tessons.

## LA PATE

Deux types de couleur de pâte sont visuellement mises en évidence; l'une est blanc-gris, parfois légèrement rosée; l'autre est rose-orangé et concerne essentiellement des anses de pots. L'une et l'autre sont très différentes des pâtes des productions de la région de Lisieux. Elles proviennent, d'ailleurs, d'étages géologiques différents.

## LA GLACURE

La glaçure est plombifère. Les aspects de cette glaçure sont très variés:

- Jaune moucheté de brun.
- Orange moucheté de brun.
- Brun presque noir.
- Vert de plusieurs nuances.
- Gris perle avec des inclusions rouge-sombre.
- Translucide.

La poterie étant cuite en charge, la glaçure a coulé, dans certains cas, sur la face externe des vases placés à un niveau inférieur. L'aspect des glaçures observées sur les tessons recueillis est nettement différent de celui des produits lexoviens.

## LES FORMES

Soixante-douze tessons ont été sélectionnés en raison de leurs profils:

- LEVRES DE POTS A GRANDE OUVERTURE. Planche I n° 1 à 9.

Ces lèvres présentent une face externe assez fortement moulurée, le tesson n°9 correspond à la liaison du col et de la panse.

- ANSES DE POTS. Planche n° 10 à 22 et planche II n° 1 à 20.

Il existe deux types d'anses: n° 10 à 13, planche I, des anses tubulaires, des anses pleines qui sont les plus nombreuses. Leur section est ronde, ovale, triangulaire, parallélépipédique (épaisse ou mince).

- JATTES. Planche III, n° 1 à 19 et planche IV n° 1 à 11.

Les lèvres de jattes mettent en évidence plusieurs types.

Type I - Planche III, n° 2 à 7, 9, 13, 16, 19. La lèvre se présente sous forme d'un bandeau extérieur convexe ou concave.

Type II - Planche III, n° 8, 10, 12. La lèvre présente une section ronde.

Type III - Planche III, n° 11 et 17. La lèvre à extrémité ronde est légèrement inclinée vers l'extérieur.

Type IV - Planche III, n° 14, 15, 18. La lèvre est éversée, elle débordé vers l'extérieur.

Type V - Planche IV, n° 1. Forme hybride représentée par un seul exemplaire.

Type VI - Planche IV, n° 2 à 8. La caractéristique de cette forme est de présenter un bandeau triangulaire sur la face externe de la lèvre.

Type VII - Planche IV n° 9 à 11. Jattes à bord droit; profil sinueux pour le n° 11. On note donc une variété certaine dans la forme des jattes qui devrait faciliter l'identification des productions de Saint-Pierre-Canivet.

- POTS A BORDS ROUNDS. Planche IV n° 12 à 15. Le bord de ces pots n'est souligné d'aucune lèvre en relief.

Actuellement, il n'est pas possible de préciser la datation des tessons recueillis (XIXème siècle, selon toute vraisemblance), mais leur examen apporte des éléments d'identification provisoires de la poterie de Saint-Pierre-Canivet:

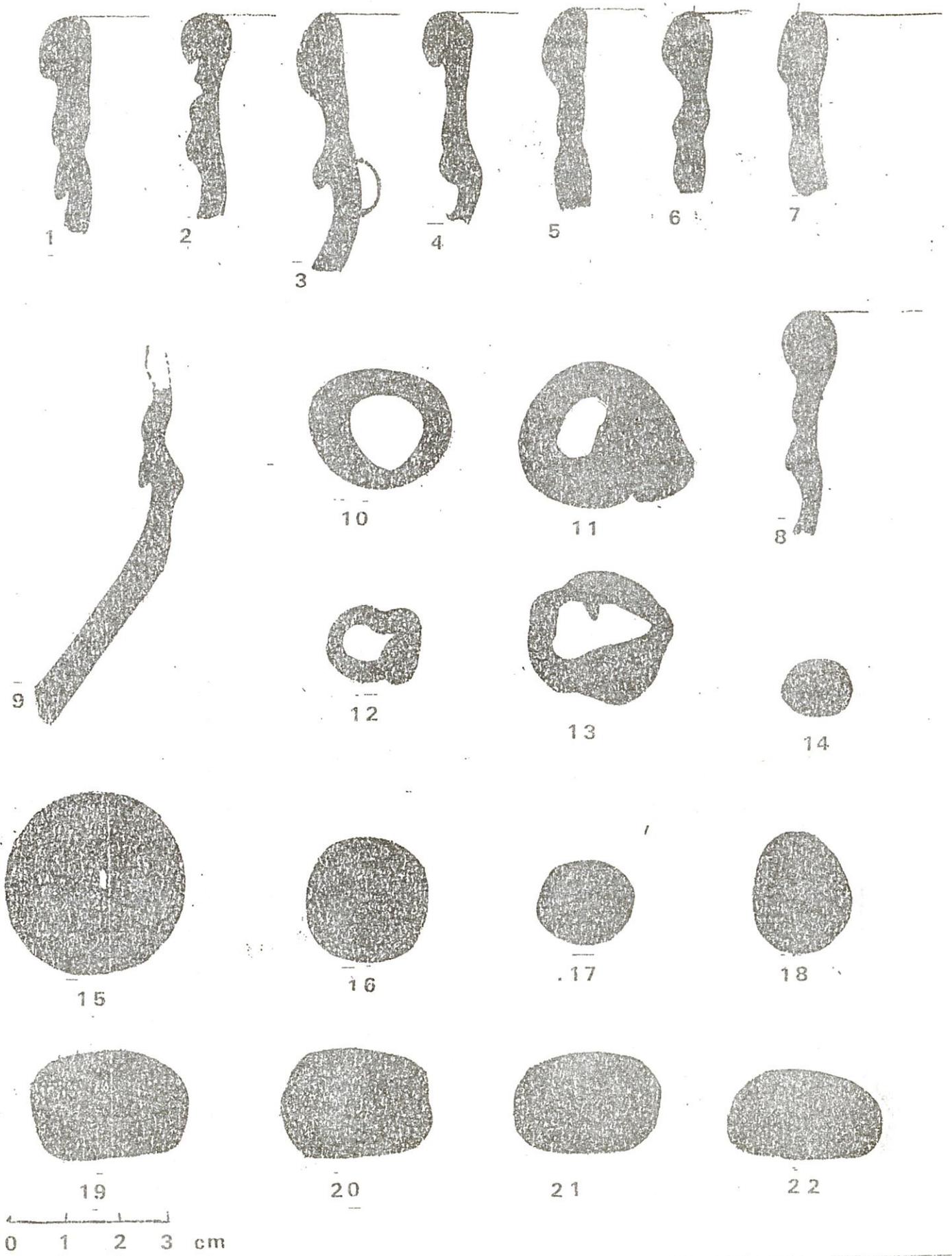
- La pâte blanc-gris semble révélatrice.
- Les glaçures sont variées.
- Les formes des récipients observés sont assez caractéristiques pour être repérables.

Enfin précisons que tous ces tessons feront l'objet d'une étude du laboratoire de chimie du Centre d'Archéologie Médiévale de Caen.

Il ne s'agit là que d'un début d'étude. Nous espérons que la quête des poteries pour l'exposition de cette année sera révélatrice. Pour cela nous comptons sur les dons d'observation de chacun d'entre vous. La réussite des expositions passées laisse de très bonnes raisons d'espérer.

Claude LEMAITRE

Tous nos remerciements vont à Madame LAIDET et son fils de Saint-Pierre-canivet sans qui cette petite étude n'aurait pu être réalisée.



- Lèvres de pots à ouverture large: n° 1 à 9.  
 - Anses tubulaires: n° 1 à 13.  
 - Anses pleines: n° 14 à 22.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



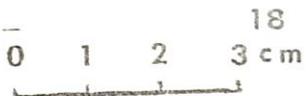
18



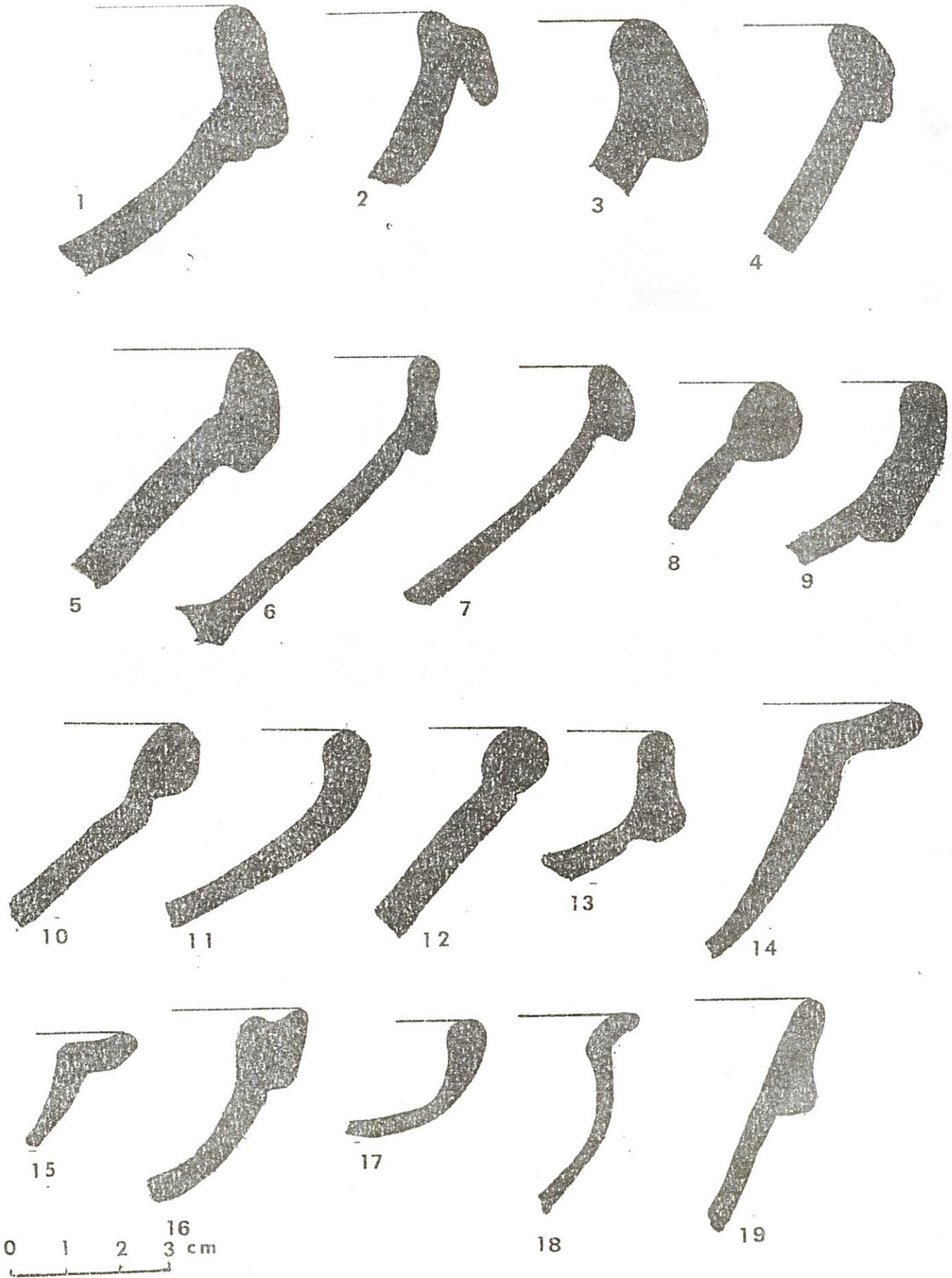
19



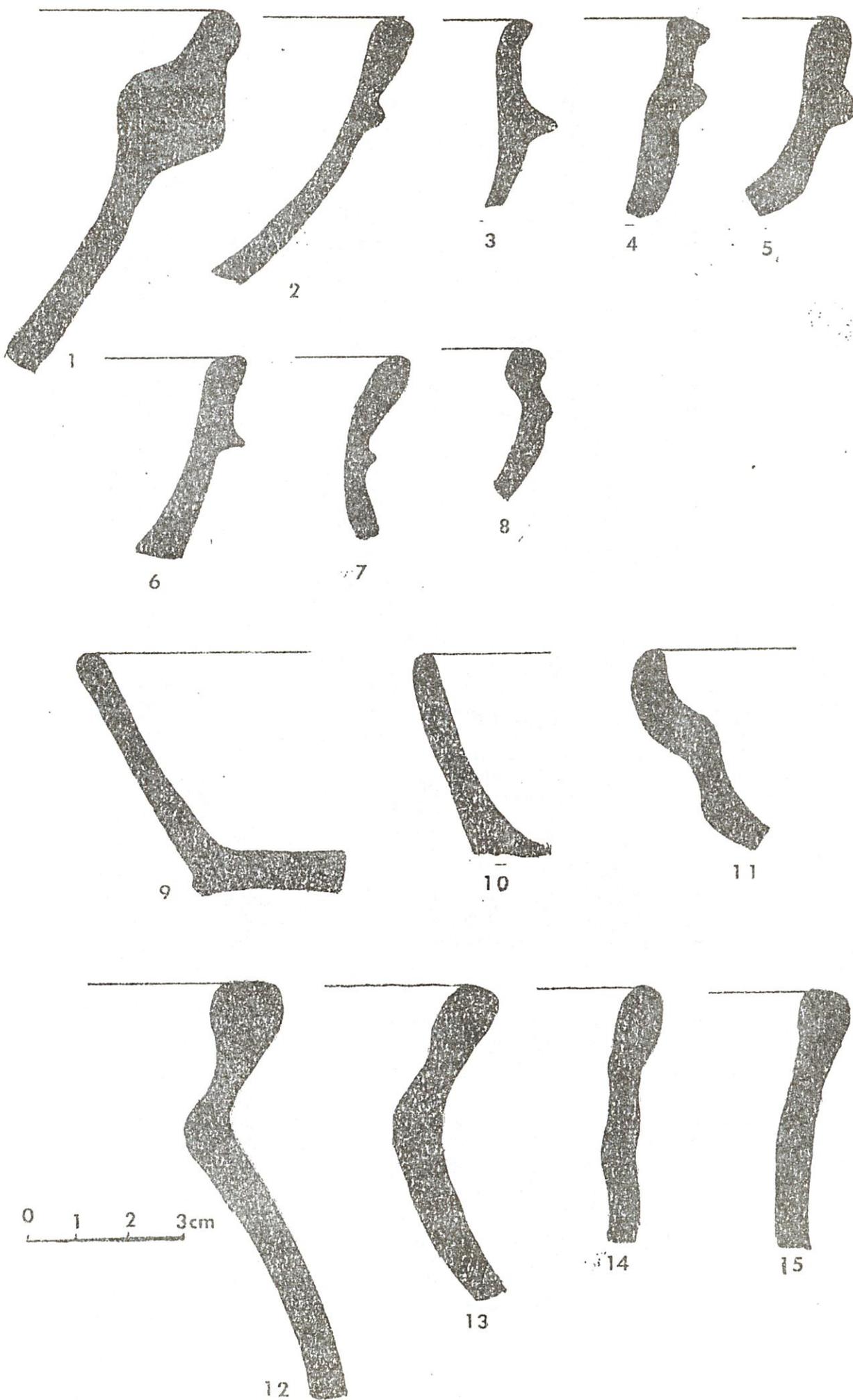
20



- Anses pleines: n° 1 à 17.  
- Profils d'anses: n° 18 à 20



- Profils de lèvres des pattes: n° 1 à 19.



- Profils des lèvres de Jattes: n° 1 à 11  
 - Profils des pots à bord rond: n° 12 à 15



Dessin original de Guy LE BRUN.

MANOIR DE LA COUR LIVET, NOTRE-DAME-de-FRESNAY

## LE MANOIR DE LA COUR LIVET

### A NOTRE DAME DE FRESNAY

Il est difficile de connaître les origines de cette maison; son nom est du, sans doute, aux sieurs LE FRANCOIS, seigneurs de Livet (fief de la paroisse de Saint-Michel-de-Livet) et de la Plesse (fief de la paroisse de Saint-Germain de Montgommery), qui portaient pour armes "d'argent à deux pals de sable au chef de gueules".

Eustache LE FRANCOIS rend adveu en 1613 et sa fille Marie en 1675. Et c'est par le mariage de Marie LE FRANCOIS avec Guillaume LE PREVOST, vers 1624, que cette terre devient la propriété de la famille LE PREVOST. Témoin ces actes "*les LE PREVOST possèdent ces biens par le mariage de Guillaume LE PREVOST, escuyer, sieur du Maresq avec demoiselle Marie LE FRANCOIS, petite fille de Jacqueline de FRENAY*", "*ces mesmes biens sont echeus aux sieurs LE PREVOST qui n'y prétendaient rien auparavant*".

Précisons que Jacqueline de FRESNAY est fille de Guillebert, sieur du Bisson (ou Buisson) à Notre-Dame-de-Fresnay.

*Le 10 novembre 1670, demoiselle Marie LE FRANCOIS, veuve de deffunct Me Guillaume LE PREVOST, vivant escuyer, sieur du Maresq, conseiller du roy, lieutenant de longue robe en la prévosté générale de Normandie, laquelle confesse avoir baillé à titre de ferme prix et poy d'argent pour le temps et terme de six ans commençant dans le jour de Noël prochain venant et finissant à parrel jour et terme le dit temps révolu et acomply à Pierre MARGERIE, sieur des Carreaux, marchand*

demeurant en la paroisse de Notre-dame-de-Fresnay, présent et acceptant, c'est ascavoir la terre et manoir appartenant à la dite demoiselle assize et scituée en la dite paroisse de Notre-Dame-de-Fresnay...

Henry LE PREVOST, escuyer, sieur du Marais, fils de Guillaume et de Marie LE FRANCOIS, est également conseiller du roy et aussi lieutenant de longue robe. Il épouse vers 1659 Marie des ROTOURS. "La Maison des ROTOURS est d'ancienne chevalerie et tenait un rang distingué parmi la noblesse de Normandie au XIIème siècle. Ils portaient "d'azur à trois besants d'argent; support deux lions. (E. de MAGNY)".

Dominique LE PREVOST, fils des précédents, est décédé en sa maison de Fourches le 27 septembre 1716 à la suite des coups qu'il avait reçus par les archers du sel, au nombre de sept ou huit personnes, qui lui avaient dressé des embuches; il est inhumé dans l'église de Fourches sous le banc de famille. Il avait épousé Elisabeth TROTREL dont:

Omer Dominique Michel LE PREVOST, escuyer, sieur d'Erny et autres lieux, qui épouse vers 1734, Elisabeth TROTREL, sa cousine germaine.

Nous pensons que ce sont eux qui ont fait sculpter leurs armoiries sur la cheminée, pour les LE PREVOST "d'azur au lion rampant d'argent tenant une hache d'armes du mesme". Les TROTREL portaient "d'azur à trois pommes de pin d'or".

Omer LE PREVOST signe dans les années 1753-1754 différents actes "en son manoir de Livet, paroisse Notre-Dame-de-Fresnay".

En 1754, il est tuteur naturel de ses nobles enfants mineurs.

## UNE ENTREPRISE DE LONGUE HALEINE

A la veille de la Révolution, la terre de Livet, à Notre-Dame-de-Fresnay, appartenait à la famille LEPREVOST du MARAIS.

Louis François Ferdinand LEPREVOST, écuyer, sieur du Marais décède à Notre-Dame-de-Fresnay le 3 septembre 1783, âgé seulement de 43 ans. Douze ans plus tard, son père en un acte du 17 ventôse an III de la République (7 mars 1795), où il paraît comme le "citoyen" Omer dominique Michel LEPREVOST-DUMARAIS, cède à "fieffe pour rente foncière", la terre et ferme de Livet au mari de sa petite-fille, le citoyen Marie François César POISSON-GRANDPRAY; les biens ne sortent pas de la famille. La cession est faite en contre-partie d'une rente foncière annuelle de 1 500 livres. Pour les acquéreurs, cela venait s'ajouter à une rente viagère de 1 000 livres versée à la mère de madame POISSON-GRANDPRAY. Il est possible que cela ait pesé sur le budget du ménage et c'est peut-être pour cette raison que le 6 ventôse an IX (25 février 1801), le citoyen Michel André LAINE, marchand, et son épouse Marie MOTTE, acceptaient la cession à fieffe de la terre et ferme de Livet devant le notaire de Livarot, moyennant une rente de 1 500 livres, d'une part, et une somme de 4 000 livres d'autre part. Cette dernière somme fut payée pour moitié le 23 germinal an IX et le 16 thermidor an IX pour le solde. Par le même acte, Madame POISSON-GRANDPRAY vendait également aux époux LAINE une terre contigüe lui appartenant en propre: la cour du Parc, sur la commune de Montpinçon, pour 15 000 livres tournois. Sur cette somme, la venderesse recevra 7 000 livres le 7 prairial an X (26 mai 1802) après y avoir été autorisée par le tribunal, car elle était séparée de biens d'avec son mari.

Devenue veuve et "maîtresse de ses droits", elle n'aura plus besoin d'autorisation judiciaire pour percevoir le solde de 8 000 livres, le 25 juillet 1832... 30 ans plus tard!

Nous avons vu que la vente de la ferme de Livet s'était faite contre versement d'une rente foncière annuelle;

cette rente était aussi réputée perpétuelle, suivant les conventions passées entre les parties, les acquéreurs se substituaient aux vendeurs pour le règlement de petites rentes dues par ces derniers à divers créanciers, pour un total de 200 livres venant en déduction des 1 500 livres. Ceci s'explique du fait qu'il s'agissait de rentes foncières grévant le fonds vendu. L'examen de divers actes notariés montre que, finalement, ces rentes se trouvaient amorties par le versement d'un capital dont le montant, pour ce qui nous intéresse, s'élevait à environ 20 fois le montant annuel de la rente. Cela ne se faisait pas en un jour ! En voici la preuve :

Il restait donc 1 300 livres à servir annuellement aux vendeurs; elles furent amorties ainsi, au profit de Madame POISSON de GRANDPRAY: 300 livres le 19 mai 1835, 200 livres le 27 décembre 1837 et 300 livres le 11 septembre 1839. Restaient encore 500 livres qui furent versées annuellement, après la mort des acquéreurs, par leur fils Charles Hyacinte, jusqu'au 26 janvier 1861, date à laquelle intervint l'amortissement par versement d'un capital de 10 000 F...à la fabrique de l'église Sainte Trinité de Falaise. Mais, aurait dit Kipling, ceci est une autre histoire !

Il y avait 60 ans que les époux Michel LAINE avaient acheté la ferme de Livet qui appartient encore aujourd'hui à leur descendance. Notons pour terminer qu'il était stipulé dans l'acte de vente que: *"l'amortissement de la dite rente ne pourra être fait qu'en payant le capital au denier qui doit l'être, en monnaie d'or ou d'argent et non en assignats, papiers monnays, bons, billets d'Etat et autres effets quelconques qui pourraient avoir cours en vertu des lois, arrêtés et autres autorités !"*

Sans commentaires !

G. SOREZ



*Charles Hyacinthe LAINE*  
*né en fructidor an XII*  
*décédé en août 1870*  
*fils de Michel André LAINE et de Marie MOTTE.*

---

*PASSEPORT DU 22 JUIN 1830*

*Michel André LAINE, propriétaire, natif de Saint-Martin-de-Fresnay, demeurant à Notre-Dame-de-Fresnay, allant à Falaise et Lisieux, 66 ans.*

*Taille 1 m 624 mm, 5 pieds 1 pouce, cheveux gris, front haut, soulcis chatains, yeux gris, nez ordinaire, bouche moyenne, barbe grise, menton rond, visage ovale, teint coloré.*  
*Signe particulier: marqué de petite vérole.*

Cote Breuzime  
N° 75  
N° 75  
N° 75



# Par devant

Ventes au  
au 27 Janvier 1801

Moi François-Julien Le Sénéchal Notaire public au  
département du Calvados à la résidence de Livarot;

Je soussigné  
Notaire public  
au département  
du Calvados  
à la résidence  
de Livarot  
N° 75  
N° 75  
N° 75

Présent Le Citoyen Marie-François  
-Cezau Boisson Grandpray et Louise-Françoise-Elizabette  
Le Prestost Dumarestt son Epouse qu'il autorise à l'effet de  
présenter demeurant en la Commune de Berteville arrondissement  
de Falaise, lesquels ont par les présentes scellé et vendu et  
se sont ensemble solidairement souz les renonciations aux  
bénéfices de division et de discussion obligés de garantir des  
Eviction, privilèges, hypothèques, dettes et de tous troubles  
généralement quelconques;

Au Citoyen Michel-andré Laine marchand  
et à Marie Motte son Epouse qu'il autorise demeurant en  
la Commune de Montpinçon arrondissement de Lizieux à  
présence scellataire et acquereurs pour eux leurs  
héritiers et ayant cause;

## Savoir

Les objets transmis à titre de scelle  
une terre et ferme située en la Commune de Notre-Dame  
de Fresney arrondissement de Lizieux nommée la Terre de  
Arvet Consistante

735 - 11  
73 50  
2 - 25  
3 50  
25  
711 50

Cote Vreuzime  
Père premier



Je soussigné

Michel André Sainé, propriétaire  
demeurant à notre dame de Fresnay declare  
faire mon testament ainsi qu'il suit:

Je lègue par préciput et hors part à  
Charles Hyacinthe Sainé, mon fils, demeurant avec  
moi le tiers de tous les biens meubles et immeubles que  
je laisserai à mon décès, confirmant à cet effet le  
testament olographe que j'ai fait ce jour d'hui auquel je  
n'entends apporter nulle dérogation.

Voulant user de la faculté qui m'est accordée  
par le Code Civil, j'ai fait entre ledit Charles Hyacinthe  
Sainé, mon fils, et le mineur Desray mon petit fils le  
partage de mes immeubles ci après désignés; savoir:

1° Une cour en herbe et plant, de laquelle  
dependent divers corps de bâtiment a usage de demeure  
et d'exploitation et un jardin légumes entourés de deux  
côtés et des deux bouts par des chemins, et ou je fais  
ma résidence

2° Une pièce de terre autrefois en labour  
maintenant en herbe et plant, nommée la Courbe,

Premier

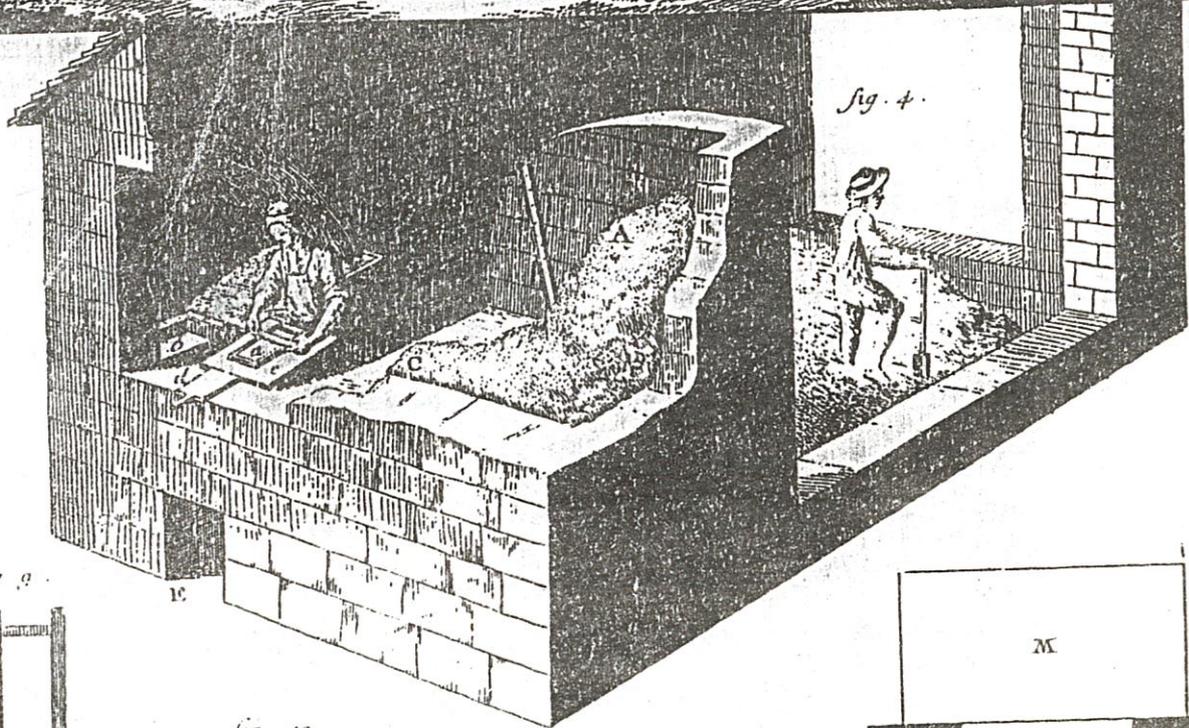
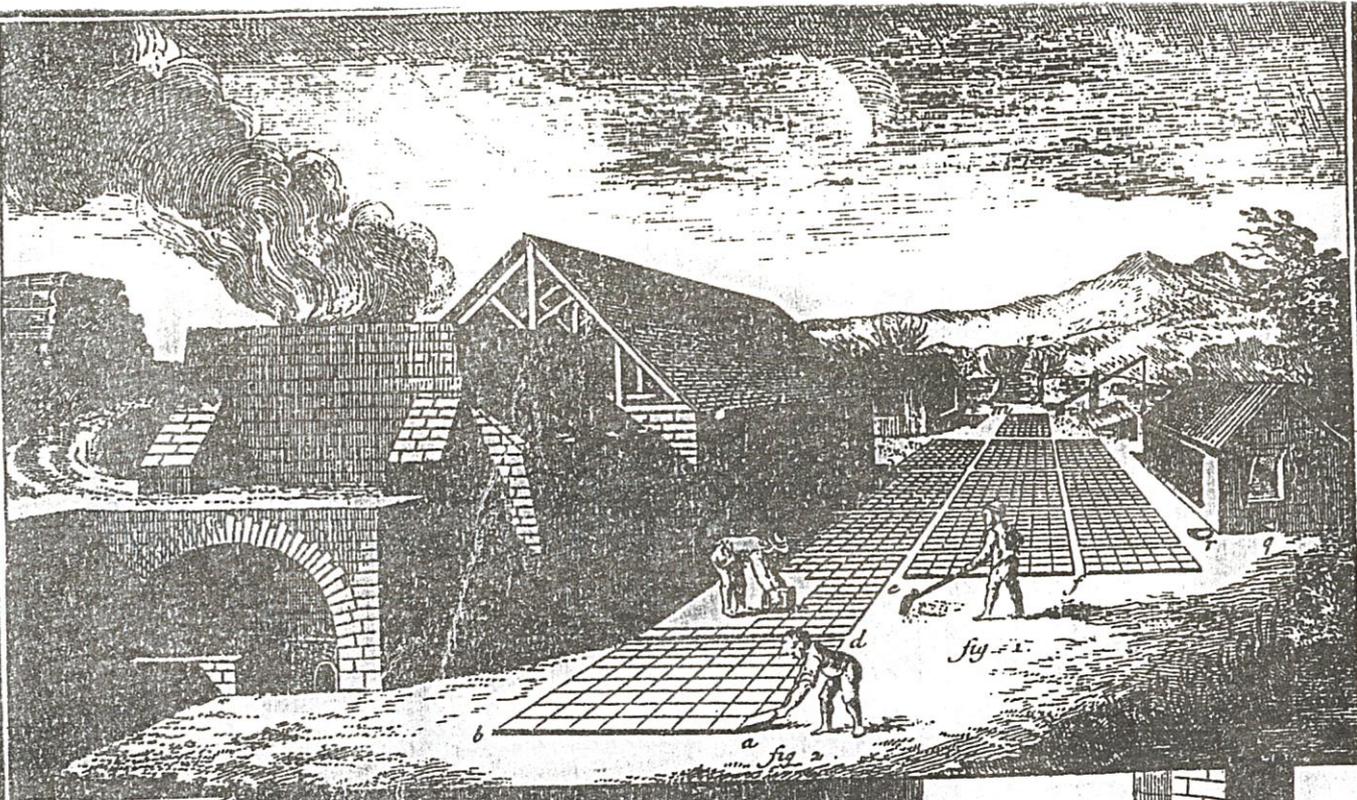


fig. 9.



fig. 10.



fig. 12.



fig. 8.



fig. 7.



fig. 14.

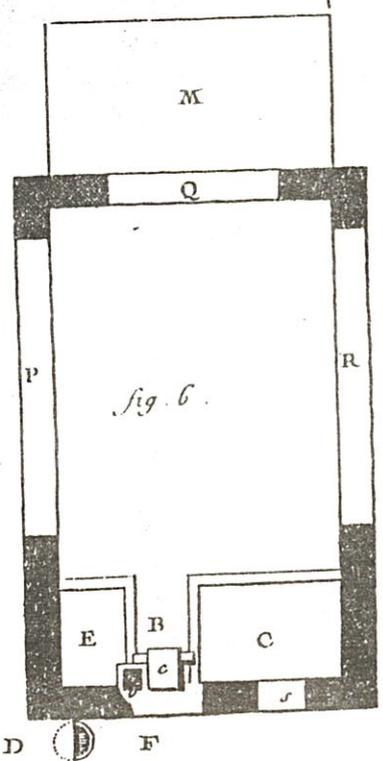
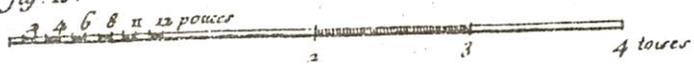


fig. 13.



# THUILLIERS ET FAISEURS DE PAVEY

EN NORMANDIE 1460-1846

## 1ère PARTIE

Dans les tuileries, à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle, avec la vulgarisation de la machine à vapeur, la mécanisation fait son apparition. La méthode séculaire du moulage à la main est progressivement abandonnée au profit d'autres techniques: pressage, extrusion etc...De cette nouvelle ère dite industrielle les sites de production sont bien connus pour avoir été repérés depuis environ cinq ans, dans le cadre des programmes thématiques définis par la cellule Patrimoine Industriel de l'Inventaire Général. L'association "Histoire et Patrimoine Industriel en Basse-Normandie", en réponse à cette incitation, produit l'important travail de Philippe BERNOUIS. (1)

Ce repérage que nous suivons avec intérêt, révèle en nous le désir de connaître l'histoire des tuiliers et de leurs productions avant l'industrialisation. De là, pour satisfaire notre curiosité, quelques recherches... Après deux articles publiés dans les bulletins de décembre 1986 (2) et septembre 1987 (3), nous livrons ici, ce que nous considérons comme une suite.

C'est par une interrogation que nous terminions le deuxième article. Les réponses espérées touchent principalement les hommes et les différentes motivations qui les ont poussés à laisser quelquefois sur les produits des messages ineffaçables après la cuisson.

Dans les mois suivant cette publication, la curiosité nous engage à retrouver l'origine des tuiles signées, au milieu du XVIIIème siècle, par JOURDAIN. Par cette recherche qui s'avère des plus intéressantes, nous découvrons le cousinage des tuiliers du Pays d'Auge, avec bien des détails sur les familles et les tuileries situées à l'ouest de Lisieux.

Les années suivantes, pour des sujets plus divers, nous consultons quantité de documents sur le sud du Pays d'Auge et de l'Orne. Profitant de cette occasion, nous enregistrons tous les actes ayant un rapport avec les tuiliers. C'est ainsi que nous retrouvons les GRANDVAL et autres familles déjà connus de nous, pour avoir exploité les

tuileries de Boissey et des Authieux-Papion... et que nous pouvons les suivre dans leurs déplacements...

La documentation ainsi acquise, bien que ne formant pas un tout homogène, dégage des suites d'éléments significatifs. Compte tenu de son importance et du développement qu'elle mérite, nous la livrons en deux parties qui correspondent au déroulement de nos recherches:

### 1ère PARTIE

- Les tuiles marquées et les sources d'histoire.
- Martin JOURDAIN tuilier au Pré d'Auge.
- Les faiseurs de pavés.
- Documents sur les tuiliers à l'ouest de Lisieux.

### 2ème PARTIE

- Le cheminement des GRANDVAL entre Louvagny et Courtonne les Deux-Eglises.
- Les familles alliées.
- Documents sur les tuiliers concernés.
- Conclusion.

---

### NOTES

(1) BERNOUIS Philippe, Histoire et Patrimoine Industriel en Basse-Normandie, Les tuiliers et briquetiers des arrondissements de Caen et Lisieux XIXème-XXème siècles, in Bull. Spécial Soc. Hist. et Arch. de l'Orne 1990; L'Homme et l'Industrie en Normandie du Néolithique à nos Jours,

(2) La tuilerie de Boissey in bulletin H.T.P n° 16 - Dec. 1985 pages 11 à 34.

(3) Les tuiles normandes d'autrefois in bulletin H.T.P n° 19 sept 1987, pages 5 à 14 et tirés à part.

## LES TUILES MARQUEES ET LES SOURCES D'HISTOIRE

Pour récupérer les vieilles tuiles plates, les couvreurs sont obligés de les gratter et même parfois de les broser sur les deux faces pour enlever: mousse, lichen, poussière et mortier de chaux (4). Ce travail fastidieux, qui est fait à la main, s'il permet des classements de qualité et de dimension, fait parfois découvrir des marques particulières: trace de passage d'oiseau, d'animal; empreinte ou inscription faite par l'homme.

Les tuiles qui les portent sont parfois mises de côté pour servir d'objet de musée, de curiosité (5). C'est surtout par ce choix que proviennent la plupart de celles que nous connaissons. Leurs propriétaires qui sont des entrepreneurs en couverture, des particuliers et un collectionneur, nous ont permis d'en photographier quelques unes. Malheureusement, avec le recul du temps, le lieu de la découverte de chacune d'elles est souvent oublié, ce qui est gênant pour l'identification.

Les autres sont celles que nous avons trouvées nous même parmi les rebus des couvreurs, les décombres des bâtiments en ruine, les déchets au sol après tempête. Cette récupération n'est guère intéressante, il faut remuer des tonnes pour avoir un résultat: la proportion des tuiles marquées est tellement faible par rapport à celles qui sont ordinaires.

Il faut signaler que nous avons rencontré deux couvreurs qui se refusent de retirer la tuile marquée qui permet l'identification de tout un lot. Ils l'utilisent à nouveau, en une place repérée, parmi les autres. Ainsi pour les temps à venir cette preuve tangible reste disponible.

Pour exploiter au mieux chacune de ces tuiles particulières, en tant que source d'histoire, il faut la photographier en face, en lumière rasante, pour que les creux soient dans l'ombre. Cela permet avant tout d'en garder une image mais aussi de révéler par la suite des détails qui échappent à première vue.

L'examen des empreintes et des inscriptions permet de savoir à quel moment de la fabrication elles sont faites, d'en trouver le procédé et la représentation. Pour discerner cela, il faut rappeler qu'avant l'industrialisation, plusieurs semaines sont nécessaires au tuilier pour préparer chacune de ses fournées. La plus grande partie de ce temps est indispensable pour que l'argile imprégnée d'eau, au moment du moulage, sèche dans des conditions limitant au maximum les déformations et les fentes de retrait. Pour des raisons de technique et surtout d'économie, ce séchage est entrecoupé par une reprise de tous les produits d'où trois opérations:

Bonne nuit  
faite par  
de qu'on

1

Je suis  
attache  
de la

2

M. de la  
M. de la

3

LE PRESECHAGE: Il se fait au grand air, le plus souvent dehors, par terre, dans la cour de la tuilerie. Là, pendant deux ou trois jours, les tuiles sont exposées à recevoir:

- Les traces accidentelles du passage d'oiseaux et d'animaux aussi bien sauvages que domestiques (intéressant la zoologie) (6).

- Les empreintes volontaires ou non des hommes (main, pied).

- Les écritures et dessins grossiers faits avec le doigt ou un bâtonnet.

L'APPRETAGE commence dès que la consistance de l'argile permet sans dommage l'empilage. Cette opération consiste à annuler par battage les tensions de surface et les déformations causées par le préséchage. C'est également là que toutes les productions du tuilier reçoivent, selon leur nature, différentes préparations: cambrage (tuiles), découpage, estampage (pavés) et aussi parfois marquage standard de fabrique.

LE SECHAGE LENT précède la cuisson. Il s'effectue à l'abri du soleil et de la pluie, sous hangar spécialement aménagés pour favoriser la ventilation. (7)

C'est surtout au cours de ces deux dernières opérations que les tuiliers, les visiteurs et les rôdeurs font parfois des inscriptions. Les outils improvisés pour les réaliser sont des pointes d'autant plus fines et dures que l'argile s'affermi: bois, os, pierre, terre cuite, clou etc...

Les marques faites avant battage sont moins nettes car les relevés qui bordent les traits sont écrasés par la batte. (voir tuile d'Antoine MESROUZE)

Les dessins et écritures vus par nous se divisent en deux espèces.

La première comprend ceux qui sont faits par nécessité professionnelle:

- Compte d'enfournement (voir celui daté de 1738).

- Calcul de quantité d'une commande, de son prix, nombre de charges pour le transport (battées) etc...

- Nom et date pour identification de production (voir JOURDAIN, 1741 à 1752).

- Toutes écritures ayant rapport au travail.

La deuxième, ce sont toutes les autres qui sont en fait des graffiti au contenu psychologique les plus divers:

- Dessin, caricature (voir buste d'homme et arbre ou tulipe ?)

- Jeu (voir merelle assise)

- Dénonciation: (voir Bourdon a tué la Blanche).

- Religieux (voir Rosa-mistica).



4



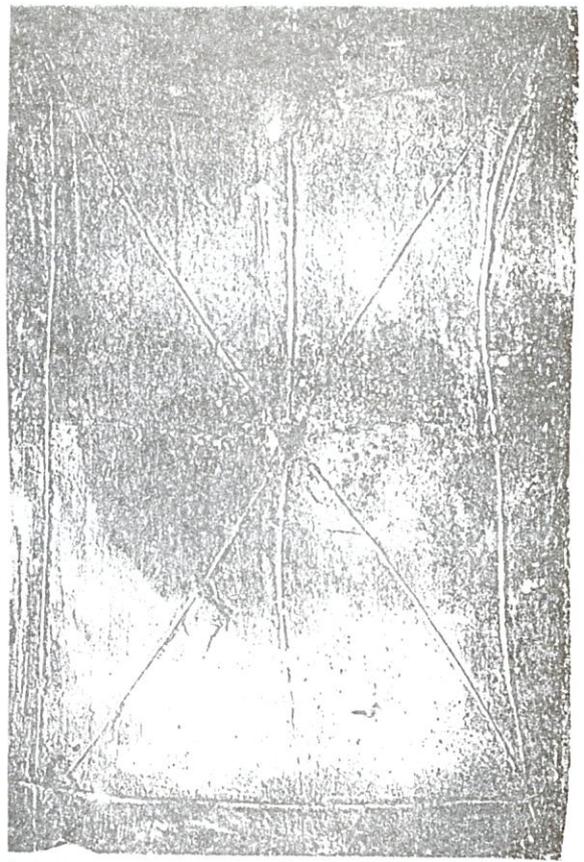
5



6



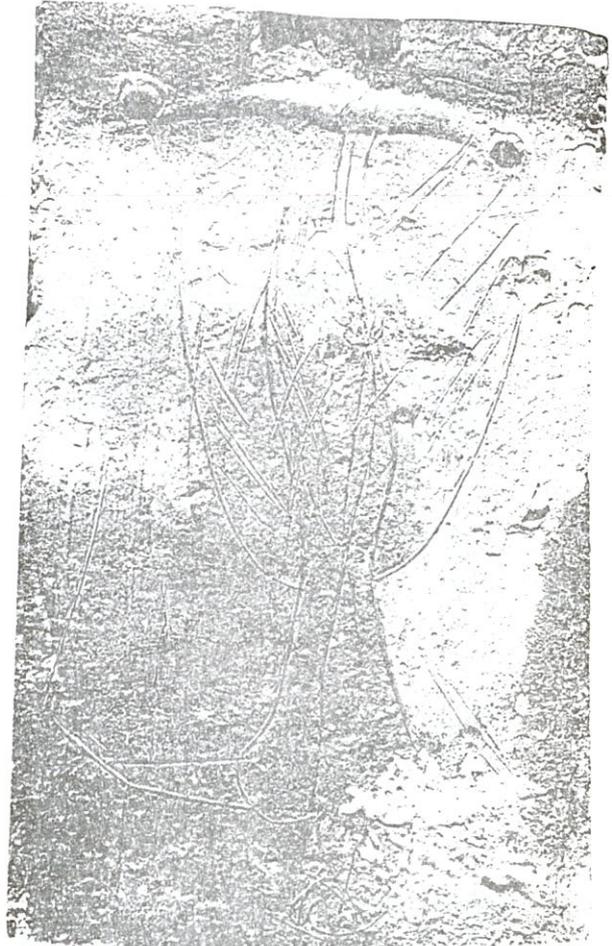
7



8



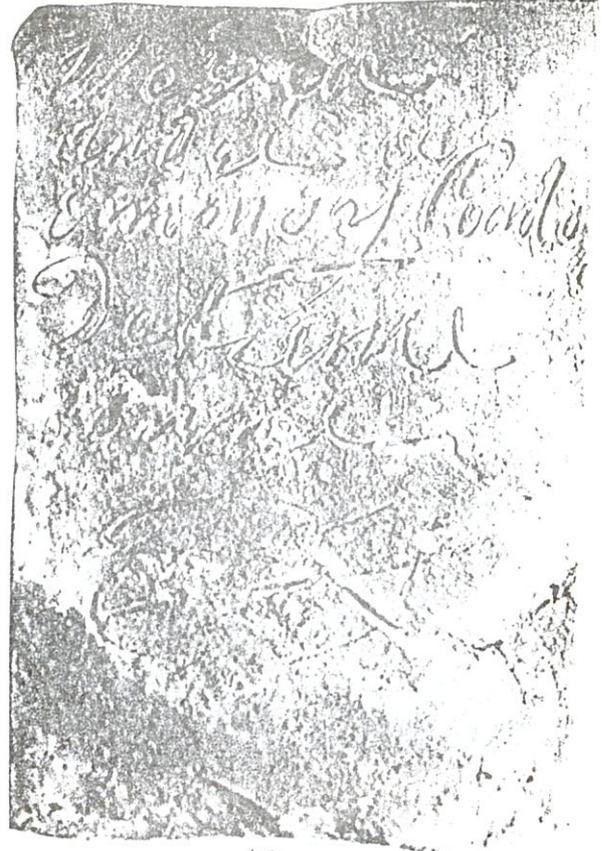
9



10



11



12



13



14

-Contentement (voir Bonne tuile faite par moi Pierre de QUAINDRY)

-Message (voir ci-après celui de Martin JOURDAIN).

De toutes ces figurations, celles qui sont susceptibles d'apporter des renseignements sur la vie sociale et économique des tuiliers nous intéressent en priorité. Chacune des tuiles avec nom de personne et date, porte deux sortes de témoignages, les uns de la matière: qualité, tenue au vieillissement; les autres de l'homme: existence et graphisme. Ces derniers pour être significatifs doivent être complétés par certains renseignements: identification de l'auteur (son métier car, parfois, c'est un visiteur: le couvreur qui vient passer commande); de son lieu de travail: tuilerie etc... Pour les obtenir, il faut fouiller dans la mémoire écrite: papiers, parchemins: c'est aller à la pêche comme nous le faisons habituellement en généalogie lorsqu'une filiation est interrompue par une lacune.

Cette recherche n'est pas toujours facile. Sans entrer dans le détail, il faut dire que pour les temps situés avant la Révolution, il y a des difficultés bien particulières au Pays d'Auge:

-Les métiers sont rarement mentionnés (8), seule la position sur l'échelle sociale figure. pour les personnages influents: religieux, nobles, exploitants de charge etc..pour les gens du peuple: marchand, manouvrier.

-Presque pas de documents fiscaux.

-Dans l'histoire locale, les métiers sont considérés sans intérêt. L'importance du travail manuel n'apparaît que lorsqu'il glorifie un notable ou un art.

-Peu de traces de contrats de travail et des accords commerciaux: ils ne nous sont connus qu'en cas de litige, par reconnaissance devant notaire d'actes sous seing-privé et par les sentences de justice.

---

#### NOTES

(4) Presque toutes les tuiles des vieilles toitures sont assises avec une petite touche de mortier de chaux. Cette pratique qui est indispensable pour compenser les imperfections des matériaux de l'époque (lattes débitées par fendage, tuiles parfois gauches) donne des toitures parfaites.

(5) -S'expose sur les murs (Ets POURRIT à Falaise); musée de Normandie: une seule tuile 250X150X10 provient d'un achat en vente publique à Paris ? y est mentionné; fait par moy Nico/la MAUDION tuilier à St Evroult 172. (le dernier chiffre manque par suite d'un éclat).

-Servent de dessous de plat (voir Pierre T. à Ronai)

-Se conservent secrètement pendant des générations comme témoignage historique (dans une pile de draps découverte après décès; famille BALLOCHE (Orne) tuile de Charles LOUVEL 1753).

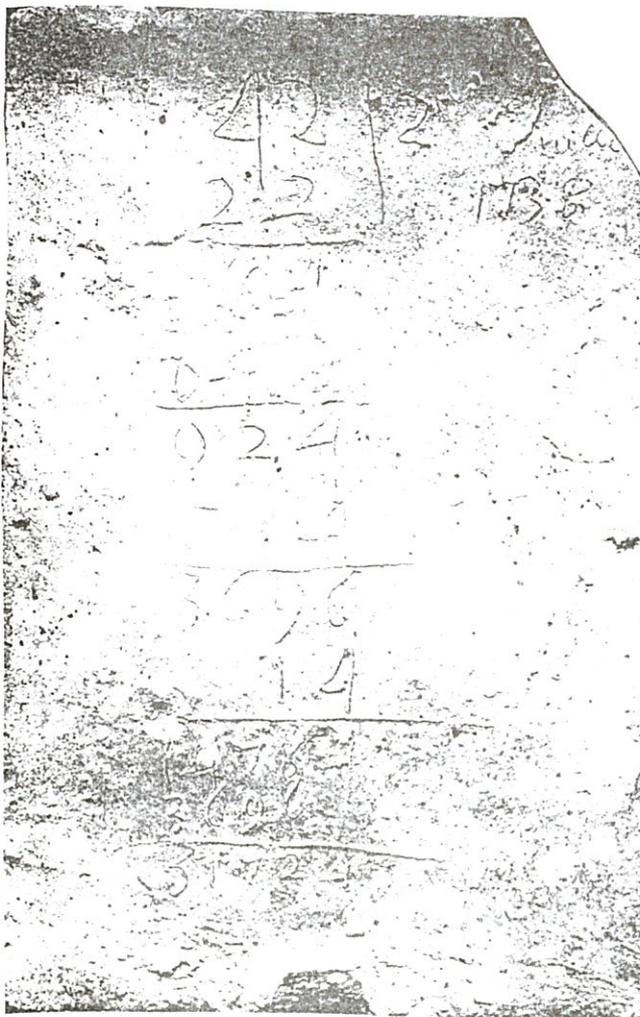
(6) Les empreintes les plus nombreuses sont celles de chiens.

(7) Voir photos de la tuilerie de La Coulonche (Orne).

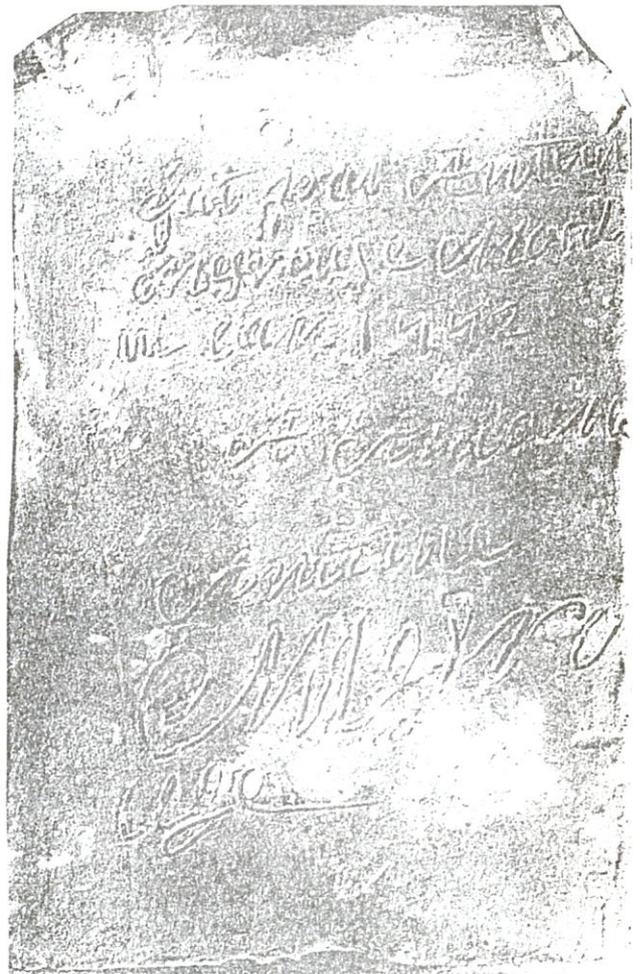
(8) Il y a rarement des exceptions: l'une d'elles c'est l'acte de baptême de Nicolas BOSPAGE (voir doc. Pré d'Auge 1649).



15



16



17

IDENTIFICATION DES TUILES PRESENTEES CI-AVANT:

- - - - -
- 1 - "Bonne tuille faite par Pierre de Quaindry" (exposée bureau Entreprise POURRIT S.A.R.L. Falaise 14700) provient de FERRIERES (canton de Morteaux-Couliboeuf). Dans cette famille de Quaindry, nous avons trouvé plusieurs tuiliers portant le prénom de Pierre. Ils sont originaires de Clécy: village du Vallet. Suite à la fermeture de la tuilerie proche de leur domicile, entre 1841 & 1846, ils sont partis travailler ailleurs: Condé-sur-Noireau, St-Denis-de-Méré, Rappilly, St-Pierre-Canivet, etc...Malgré nos recherches, nous n'avons pu identifier formellement la tuilerie d'où provient cette tuille.
- 2 - "Bourdon a tué la blanche" (exposée Ent. Pourrit...)
- 3 - "Rosa mistiqua" (mistiqués) ? (exposée Ent. Pourrit...) Sous réserve, provient de Fresné-la-Mère. Rosa Mystica = Rose Mystérieuse: c'est la 36 ième invocation des litanies que les fidèles récitent ou chantent en l'honneur de la Sainte Vierge.  
L'église de Fresné-la-Mère était placée, jadis, sous le patronage de l'Abbaye de St-André-de-Gouffern, sous l'invocation de Notre Dame. La fête patronale qui avait lieu le 8 septembre (Nativité de la Sainte Vierge) attirait beaucoup de monde des environs.  
C'est peut-être en souvenir de ce pèlerinage qu'un tuilier de la tuilerie de La Hoguette (appartenant à l'Abbaye de St-André-de-Gouffern) a écrit cette citation. Les 59 autres figurent-elles sur d'autres tuiles? Belle perspective pour les collectionneurs!
- 4 - "Siné Baron" (signé Baron) (don de M. DESMEZIERES, Entreprise à CAMBREMÉR).
- 5 - "Paul Seigneuret est un bergé et piant" (collection de M. Jean FAUCHE, Entreprise à DOZULE).
- 6 - "Pierre Fresquet artitique" (collection particulière RONAI (Orne) sert de dessous de plat)
- 7 & 8 - jeu de marelle assise ou merelle à main. (collection privée à FALAISE). Pour ce jeu très en vogue au XVIII ème siècle, voir le dict. des jeux.
- 9 - buste d'homme. (don de M. Desmézières...)
- 10 - arbre ou tulipe (don de M. Desmézières...)
- 11 - "1733" (collection privée à Falaise)
- 12 - "Neveu André Ommoy canton de Trun" (collection privée Fal.)
- 13 - "Eglantine Lebailly" (collection de M. & Mme CHATELAIN à Martigny-sur-Ante). Cette tuille d'une belle qualité provient de la tuilerie d'Ammeville appartenant à Mme Lebailly tuilière pendant une quinzaine d'années au début de ce siècle.
- 14 - "Charles Louvel verrerie GRENNOS si(gné) après midi 1758 28 aout" (collection privée La Ferrière-aux-Etangs (Orne).
- 15 - toiture d'un séchoir à tuile de la tuilerie de la COULONCHE (Orne) - détail de la disposition des tuiles pour faciliter la ventilation.
- 16 - "42 X 22 = 924 X 4 = 3696 X 14 = 51.724 (?) 2 juillet 1738" (don de M. ROYER à GUEPREY (61). Compte d'enfournement.
- 17 - "fait par Antoine Mesrouze moulu l'an 1772 à Andaine - Antoine Mesrouze" (collection privée Villers-Canivet).

## MARTIN JOURDAIN TUILIER AU PRE D'AUGE

"Ce JOURDAIN a-t-il voulu nous inviter à retrouver sa trace à Coupesarte, tout près de ce manoir qui émerveille tous les amateurs d'architecture normande ?" En septembre 1987, des indices relevés sur le terrain, ainsi que la mention d'un JOURDAIN sur le rôle de vingtième, nous font supposer que c'est peut-être ce personnage qui a signé en 1744 et 1752 deux tuiles qui servent de référence. Après une étude qui aboutit sur une famille dont la souche est Auquainville (9) cette hypothèse ne tient plus.

Une enquête de localisation de ce patronyme nous conduit au Pré d'Auge. Là, dans les registres paroissiaux, par comparaison de graphisme, nous trouvons la signature de Martin JOURDAIN qui ressemble le plus à celles des tuiles. Comme son métier n'est pas cité et qu'il est inconnu dans l'histoire locale, nous partons à sa recherche. Nous trouvons des preuves pour établir sa généalogie...et qu'il était tuilier.

Avant d'en parler, il faut signaler qu'au cours d'une étude de terrain au Pré d'Auge, nous voyons, grâce à la gentillesse d'amateurs avertis, deux autres tuiles signées en 1751 par JOURDAIN. Elles proviennent d'un remaniement d'une toiture, toute proche, à La Motte, ex-commune aujourd'hui incluse dans Saint-Pierre-des-Ifs.

## GEORGES, LE PERE DE MARTIN JOURDAIN

1673, 26 novembre - (8 E 21553) (10)  
F° 20. A La Houblonnière furent présents Etienne HOUSSAYE demeurant à Lisieux d'une part et Georges JOURDAIN de la paroisse de Danestal s'accordent "*lequel JOURDAIN s'est loué et a promis servir le dit HOUSSAYE au mestier de THUILLIER et autre travail a quoy il voudra l'employer*" pendant un an à commencer le 1er décembre, pour cent sols par mois. Les deux témoins de ce contrat sont Jacques BOSPAGE de la BOISSIERE et René VAUCLIN de SAINT-AUBIN-SUR-ALGOT.

Ce n'est pas par hasard que Georges vient à La Houblonnière, sa soeur Marie y demeure et la même année, le seigneur du lieu DUVAL de BONNEVAL lui loue un bois pour 9 ans. Elle est veuve de Robert BROUSSOIS de son vivant marchand de bois. En 1676, à 40 ans, elle se remarie avec un "pays" Anthoine MESNIER, 30 ans, fils de Guillaume et de Martine AMELOT de DANESTAL.

Georges fait ses preuves, il est accepté par le puissant clan des tuiliers: les HOUSSAYE (Etienne son premier patron) et les BOSPAGE (Jacques le témoin ci-dessus) entr'autres.



1685, 5 mars - Ont été solennellement mariés en l'église du PRE d'AUGE par nous prêtre vicaire dudit lieu, la personne de Georges JOURDAIN fils de Guillaume et de Catherine ROBERGE ses père et mère de DANESTAL d'une part et Jeanne BOSCAGE fille de feu Guillaume et de Marguerite HOUSSAYE (11) ses père et mère de cette paroisse d'autre part. Les publications faites par 3 dimanches consécutifs dans lesquelles il ne s'est découvert aucun empêchement...fait en présence de Jacques BOSCAGE frère de la dite épouse, Sébastien SATIS, Jean BOSCAGE, Charles ARNOULIN, Marguerite HOUSSAYE, Marie JOURDAIN, Françoise, Barbe et Marie SATIS et plusieurs autres (Georges ne signe pas, il fait l'une des merces habituelles des tuilliers: la spirale).

De ce mariage plusieurs enfants.

1686, 16 avril- baptême de Martin, son parrain Martin LE ROULLIER de COQUAINVILLIERS, sa marraine Barbe SATIS.

1689, 18 décembre- baptême de Anne, parrain Jacques BOSCAGE, marraine Marguerite BOSCAGE.

1691, 11 mars- baptême de Anne ? parrain Thomas PRIEUR de MESNIL-SIMON; marraine Anne DUBOIS de SAINT-GERMAIN de LISIEUX. En 1714, elle épouse Jacques LEGRAND fils de Jacques et d'Anne VAUDON de la paroisse du PIN.

1695, 30 juillet- baptême de Marguerite parrain Guillaume BOSQUET; marraine Marguerite DE SA MAISON. En 1718, elle épouse Robert SAFFRAY, fils de Louis et de Marguerite FORMAGE DU PRE-d'AUGE.

1705, 20 septembre- baptême de Catherine; postérité inconnue.

De sa condition de manouvrier, Georges JOURDAIN devient marchand, en 1704 par exemple, dans les comptes du trésorier de la fabrique de l'église paroissiale de la HOUBLONNIERE, tenus par Georges TURGIS (12): à Georges JOURDAIN pour "*tuiles, festiers et corniers, payé 22 livres et 7 sols.*"

Georges décède au Pré d'Auge à 78 ans en 1728.

### MARTIN JOURDAIN

D'après sa date de naissance, 15 avril 1686, mentionnée dans son acte de baptême (cité ci-dessus), il se marie relativement jeune: il n'a pas encore 19 ans. Les formes habituelles, pour un mariage de personnes de bonne condition, sont observées.

Guillaume JOURDAIN X  
Catherine ROBERGE

Marie  
X R.Broussois  
XX A.Mesnier

Guillaume BOSCAGE X  
Marguerite HOUSSAYE

Marg. X T.Prieur  
Jacques  
Cath. X P.Castelain

Georges JOURDAIN X Jeanne BOSCAGE  
1685

Marguerite  
X R.Saffrey

Jacques

Anne X J.  
Legrand

Geoffray HUARD X  
Guillemette HOULLET

Simon BOSCAGE X  
Sébastienne VATTIER

Marg.X M.Routtier  
Madeleine X J.Drieu  
Simone X A.Sevestre  
Anne X E.Houssaye

Pierre HUARD X Guillemette BOSCAGE  
1660

Robert (son parrain est  
Joachim VATTIER)

Martin JOURDAIN X Jacqueline HUARD  
1705

Georges  
X F.Pesnel  
An XIII lots  
8 enfants

Madeleine  
X J.Godet + av.1756

Jacques ?

Catherine  
X G.Héribel  
XX J.Lecesne  
XX J.Lepeltier

"Martin JOURDAIN, tuilier au Pré d'Auge".

Joachim VATTIER X Barbe DUVAL  
+ avant. juin 1669

2 filles & 4 garçons dont

Alex. GOSSET X Perette DALLENSON  
1650 à St G.de Lx

Joachim VATTIER XX Marie GOSSET  
(Sieur du Pray) 1689  
+ 1709 à 87 ans

Joachim VATTIER X Madel. BECQUEMONT  
(Sieur du Prey) 1710  
+ 1738 à 45 ans

En 1754, Pierre VATTIER dit "Beau Soleil"  
seul héritier de ses frères (DCD aux ar-  
mées) de la succession de leur père de  
la somme de 12.567 livres.

- voir chapitre "Les faiseurs de pavey" les "JOACHIM".

1704, 28 décembre - Contrat de mariage (8E 21573) F° 183

Fut présent Martin JOURDAIN, fils légitime de Georges et de Jeanne BOSCAGE ses père et mère de la paroisse du Préd'Auge d'une part et Jacqueline HUARD fille aussy légitime de feu Pierre et de Guillemette BOSCAGE (13) de la paroisse de LA MOTTE. Cette dernière donne à sa fille 30 livres pour sa succession mobile et héréditaire, 35 livres sur les héritages de son douaire, le tiers de la succession de son deffunt père avec les intérêts. (partage pas fait). Sont présents à la signature: Robert HUARD frère. Du côté du futur il y a du monde: les oncles Jacques BOSCAGE, Thomas PRIEUR, Philippe CASTELLAIN. Ses cousins: Charles MARQUAND, Jacques DE SA MAISON et un personnage sans mention de parenté: Joachim VATTIER, sieur du Pray (il est MAISTRE FAYANCIER EN CARREAUX).

1705, 22 janvier- Célébration du mariage en l'église du PRÉ-D'AUGE de Martin JOURDAIN et de Jacqueline HUARD. Présence de Georges JOURDAIN, Jeanne BOSCAGE, Jacques BOSCAGE, Charles MARCHANT, Guillaume LEGRAND, Philippe CATELAIN, Thomas PRIEUR.

De ce mariage qui est un exemple d'homogamie socio-professionnelle, 2 garçons et 2 filles dont les alliances sont en partie connues.

1728, Marie Magdeleine qui épouse Jacques GODET fils de Robert du PRÉ-D'AUGE.

1734, Catherine qui épouse avec dispense du troisième au quatrième degrés de consanguinité, Guillaume LE HERIBEL, fils de feu Guillaume et de feu Marie VATTIER du PRÉ-D'AUGE. Veuve, elle se remarie avec Jean LECESNE fils de François et de Catherine SAGET de la paroisse des MONCEAUX. De nouveau veuve, en 1745, elle se remarie avec Jean Pierre LE PELTIER de LA BOISSIERE. Le contrat de ce dernier mariage: la dot et les meubles de la future estimés à 966 livres 13 sols 4 deniers (C. 9958)

Jacques: postérité inconnue.

Georges (notice qui suit).

1753, 12 septembre- décès de Martin JOURDAIN à environ 65 ans (à deux ans près). Son corps est inhumé dans l'église du Préd'Auge "du côté de la chaire". Les actes officiels qui permettent de retracer sa vie sont suffisamment nombreux. Ils laissent apparaître qu'il était à la fois cultivateur et tuilier.

## GEORGES, LE FILS DE MARTIN JOURDAIN

Ses ancêtres tuiliers depuis au moins trois générations avec ^preuves (voir tableau) et probablement

depuis des siècles, en alternance avec d'autres activités, est, avant la mort de son père, lui aussi tuilier. Par la suite, il semble qu'il délaisse cette activité au profit de l'agriculture.

1744, 8 décembre (C 9955), contrat de mariage de Georges JOURDAIN, compagnon tuilier du PRE-D'AUGE et Françoise PESNEL de LA MOTTE, par lequel, la dot et meubles de la future sont estimés à 1 200 livres, avec le tiers en don mobile. Les biens du futur non évalués.

1745, 9 février- en l'église paroissiale de LA MOTTE, Georges JOURDAIN, fils de Martin et Jacqueline HUARD du PRE-D'AUGE épouse Françoise PESNEL fille de feu Pierre et Marie VASSIER de cette paroisse (Probablement VATTIER).

1776-1777. Rôles de vingtièmes (C 7529):

Georges JOURDAIN est-il encore tuilier ? Il possède une maison et environ trois acres de terre en herbe et labour, tenus par lui avec un revenu estimé à 160 livres. Une observation des commissaires "avec ce qu'il possède à La Motte, il est imposé à 29 livres de taille". (En 1776, les héritiers de Pierre BOSCAGE de LA MOTTE lui louent une ferme pour 230 livres par an etc...)

L'union de Georges et de Jacqueline est particulièrement fructueuse. En l'an XIII, 7 enfants sont vivants. 3 garçons et 4 filles. Deux actes significatifs et qui permettent de juger de leur héritage:

1805, fin janvier- officiellement 8 pluviôse an XIII (3 Q 5205), est comparu Jean Noël JOURDAIN cultivateur demeurant au PRE-D'AUGE, tant pour lui que pour Georges demeurant au PRE-D'AUGE, Robert demeurant au MESNIL-SIMON, Françoise, Charlotte-Marie, Anne et Marguerite, ses frères et soeurs et stipulant sa mère veuve de Georges JOURDAIN du PRE-D'AUGE, lequel aux dits noms, déclare que Georges JOURDAIN est décédé au PRE-D'AUGE, le 10 thermidor dernier et qu'il possédait les biens ci-après estimés selon la liste...à 5 500 francs.

1805, début août- 19 thermidor an XIII, sont comparus les sieurs Georges et Jean-Noël JOURDAIN, Jean BOSCAGE ayant épousé Françoise JOURDAIN, demeurant tous au PRE-D'AUGE, et Robert JOURDAIN demeurant au MESNIL-SIMON, tant pour eux que pour leurs soeurs, ont déclaré que par le décès de Françoise PESNEL leur mère et belle-mère, veuve de Georges Jourdain, arrivé au PRE-D'AUGE, le 22 pluviôse dernier, il leur est échu les biens suivants ...pour 4 856,43 francs.

Le petit-fils de Martin: Georges, au regard des documents fiscaux et des matrices cadastrales, cesse d'être laboureur. 1827, il est dit aubergiste et il est l'un des plus imposés de la commune du PRE-D'AUGE.

## LE MESSAGE DE MARTIN JOURDAIN

Les motivations de Martin JOURDAIN à marquer ses tuiles peuvent appartenir à la fois aux deux espèces décrétées au chapitre précédent:

- professionnel: bien qu'il semble improbable que ce soit pour mesurer la "tenue dans le temps", ses connaissances et celles de ses prédécesseurs, le dispense de cette expérience; il est très possible que ce soit pour différencier ses fabrications de celles des autres tuiliers. (14)

- psychologique: pour avoir, autrefois, marqué, nous aussi notre travail, et compte tenu de la personnalité de ce tuilier, nous sommes amenés à croire qu'il a répondu à cette inspiration: "Depuis que l'homme existe, il a cherché sans relâche des moyens pour transmettre son message aux générations futures. Il sait depuis toujours que sa pauvre carcasse n'est que poussière et que seul son esprit est indestructible et demeure. Alors il s'est servi de ses mains, des matériaux et des éléments qui l'entouraient pour conjurer le sort fatal et perpétuer son esprit. Et, en oeuvrant ainsi de ses mains, son esprit s'enrichissait. L'humble ouvrier s'élevait des choses visibles aux invisibles ..." (15)

Martin JOURDAIN a souhaité que ses tuiles marquées soient, un jour, trouvées lors des manipulations occasionnées par les réparations ou les remaniements de toiture et que les couvreurs se souviendraient des "JOURDAIN". La perspective qu'un jugement élogieux serait porté sur la qualité de sa fabrication lui donnant une satisfaction d'amour propre !!!

Ce qu'il n'a certainement pas imaginé, c'est que dans les temps à venir, son nom serait le révélateur de sa famille, de son environnement et un guide pour retrouver tuiliers et faiseurs de pavés.

Son message, sans être dénaturé est donc amplifié: les quelques personnes qu'il espérait toucher, tout au plus; par cette publication, seront bientôt des milliers.

*Rejoindre par lettre membre d'ici, à l'heure  
Charlotte Jourdain née Nivier le 10/11/1877 à l'heure  
légitime mariage de Gabriel Jourdain et de  
Jeanne Perrin par acte du 10/11/1898 à l'heure  
de l'heure par acte du 10/11/1898 à l'heure  
du mariage de son grand-père Martin Jourdain  
et de sa grand-mère Anne Perrin  
permet que ont signé les neveux  
Anne Charlotte Perrin et Jourdain  
R. Rosmond, notaire à l'heure*

8  
1744  
Jourdaine

Jourdaine  
1751

9  
Jourdaine  
1752

## NOTES

(9) L'activité essentielle de cette famille est le commerce et l'engraissement des boeufs, tous les plus beaux herbages de la région qui sont pris à ferme par eux (à Coupesarte, par exemple), sont exploités par leurs gens. L'élévation de ce clan trouve son apogée dans Louis JOURDAIN qui de marchand devient noble par charge. Il se fait alors appeler: messire Louis JOURDAIN, Chevalier, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de La Barillièrre, du Vergar, Saint Martin, Castillon et autres lieux, patron de Pontallery, conseiller du Roy, greffier en chef ancien du Bureau des finances et chambre des Domaines d'Alençon.

(10) Sauf indication contraire toutes nos références sont tirées des Archives Départementales du Calvados.

(11) En 1649, au baptême de Jacques, frère de Jeanne, le père, Guillaume BOSPAGE est dit tuilier.

(12) Les TURGIS sont proches des JOURDAIN voir doc. CAUDEMUCHE 1682, DOZULE 1774 et SAINT-LEGER-DU-BOSC 1777.

(13) Pour Guillemette voir doc. PRE-D'AUGE 1658? Sur ses parents voir doc. PRE-D'AUGE 1613 (bail tuilerie fait par David BOSPAGE).

(14) D'après certains couvreurs, pour l'époque concernée, dans cette région, il y a beaucoup de tuiles défectueuses par suite du moulage et de l'apprêtage mal faits.

(15) Citation p. 235 de LANGLOIS dit Emile LE NORMAND, Compagnon du Devoir, Flammarion 1983.

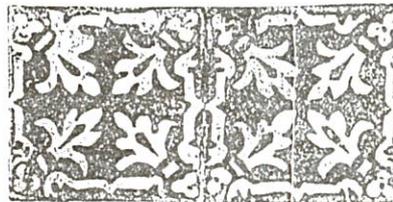
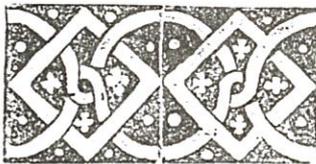
## LES FAISEURS DE PAVE

La fabrication des carreaux en terre cuite ordinaire faisait, jadis, partie "des oeuvres du mestier de thuillier". (16) Pourtant en 1596, Jehan BOSCAIGE fils Martin du PRE-D'AUGE est cité "du Mestier de faiseur de pavey" dans la vente qu'il fait de 6 000 "pavey figurés" (voir doc.). Egalement en 1649, au PRE-D'AUGE, Nicolas BOSCHAGE fils Nicolas, "faiseur de pavé" ... (17). Il semble donc qu'à cette époque des "thuilliers" étaient spécialisés pour faire ces remarquables PAVES du PRE-D'AUGE. Selon les connaisseurs, les particularités de ces pavés se résument ainsi:

Ils sont en terre rouge et les dessins qui les caractérisent sont faits d'une terre blanche de peu d'épaisseur qui est incrustée dans des creux faits par un léger estampage. Le parement, pour sa mise en valeur et aussi pour sa protection, est recouvert d'une glaçure à base de plomb dont la teinte naturelle est jaune et d'autres couleurs selon la nature et la quantité d'oxydes métalliques ajoutées.

Chacun des motifs de décorations se compose souvent de quatre carreaux identiques assemblés en carré comme pour former une rosace, une palmette, une fleur etc...

Les pavés isolés à décor unique sont assez rares.



Pavés du Pré d'Auge.

La place prépondérante des "thuilleiers et faiseurs de pavey" portant le patronyme de BOSCAGE n'a pas échappé à quelques historiens. Voici ce qu'a écrit Etienne DEVILLE dans son ouvrage: " La céramique du Pays d'Auge": (18)

"Un groupe d'artisans occupe une place importante dans les annales de la céramique lexovienne: les BOCAGE du PRE-D'AUGE. La première mention de cette famille remonte en 1499, lors du partage, 6 novembre, des biens de Colin BOCAGE entre ses deux filles Guillemette, femme de Jehan LEFRANC, et Robine épouse de Jean LEVIEL, toutes deux demeurant à Lisieux. Ursin figure dans deux actes de 1507 et Pierre est cité plusieurs fois entre les années 1527-1546. En 1527, Colin fournit de la brique émaillée et du pavé figuré pour la maison "de nouveau édifiée à la fabrique de la cathédrale de LISIEUX. Jehan "thuilleier" est mentionné dans six transactions 1534-1554, Girot en 1541 et son fils Charles dans six actes 1554-1556. Thomas, fils Colin, époux de Marguerite BRUNET apparaît en 1545 et en 1562 vend "ung millier et demy de pavé figuré pour paver devant le maître-autel de la cathédrale de LISIEUX." Guillaume fils Girot, David, Mathieu et Olivier nous sont révélés par des actes de 1522-1559. En 1557, Guillaume, fils Jean, assisté de son fils Jean, fait une fondation pieuse en l'église des Dominicains de LISIEUX: une messe basse, le mardi de chaque semaine, à huit heures du matin; il donne à cet effet une somme de cent cinquante livres tournois. Deux partages des biens des membres de cette famille, en 1571 et 1579, font mention "de la maison servant d'astellier avec le four sis au PRE-D'AUGE, près de la route de Caen. En 1576, Jacques, fils Thomas, fournit du pavé figuré pour paver à la cathédrale de LISIEUX "près de la tombe de mons. de la HOUBLONNYERE". En 1628, le 24 mars, Robert BOCAGE s'engage vis à vis de Robert FIRMAT, couvreur à LISIEUX, à lui fournir "six milliers de tuiles, cinq milliers de petites briques, deux cents faitiers et un millier de petits pavés plombés et figurez." La famille BOCAGE a travaillé au PRE-D'AUGE jusqu'au XVIIIème siècle."

Malgré leur savoir-faire de "faiseurs de pavey", le nom des BOSCAGE n'est pas notoirement associé à une production régionale célèbre celle des PAVES JOACHIM.

Les caractéristiques de ces pavés connus aussi sous le nom de PAVES DE LISIEUX sont:

- La décoration et la protection sont faites par superposition d'EMAUX de différentes couleurs. Pour cerner les motifs décoratifs, l'engobe crue qui recouvre ces pavés est gravée à l'aide d'une pointe guidée par gabarit. La rayure et les faibles élévations de matière sur les bords qui résultent de cette opération servent à limiter le coulage des émaux.

La vogue de ces pavés est telle que non seulement les châteaux et les manoirs, "mais encore le Trianon de porcelaine de VERSAILLES, détruit en 1685, furent pavés ou en eurent

*l'intérieur de leurs cheminées revêtues de ces brillants carrelages. De l'examen des comptes des bâtiments du Roi publiés par Guiffrey, on peut affirmer que la première fourniture pour le Trianon date de 1670 et la dernière de 1713. Vers 1770, un sieur DUMONT établit à Rouen, au faubourg Saint-Sever, une manufacture de pavés de Lisieux qui fonctionna jusqu'à la fin du XVIIIème siècle."*

Il est communément admis par les historiens que c'est un certain Joachim VATTIER potier du PRE-D'AUGE qui avait travaillé à ROUEN, au milieu du XVIIème siècle, qui imagina de fabriquer ces pavés de faïence. Une précision est parfois donnée, c'est qu'il était aussi sculpteur et son père potier.

Des documents, à présent consultables par le public, permettent de compléter ce qui était écrit sur ce FAYANCIER en CARREAUX. Chronologiquement, voici le résumé de ceux qui sont essentiels. Nous les avons tirés des Archives Départementales du Calvados; les références permettent d'éventuels compléments et aussi le contrôle.

1612 (8E 21436 F° 290). Jean VATTIER du "Mestier de potier" et Joachim VATTIER sculpteur, père et fils, du PRE-D'AUGE achètent un droit de retrait à Robert LAMBERT pour "les Chouquettes" au PRE-D'AUGE pour 200 livres.

0000 dans le tableau généalogique de la famille VATTIER ci-joint. ce Joachim est sans doute l'époux de Barbe DUVAL, son père Jean.

1670 (8E 21546 F° LXXXIX ?). Guillaume, Joachim, Nicollas et Marin dit VATTIER, déclarent qu'ils demeurent ensemble dans une maison du PRE-D'AUGE qui appartient tant à Nicolas et Marin VATTIER frères qu'à leurs soeurs Jeanne et Louyse, suivant les lots faits le 3 juin 1669. Dans laquelle maison, ils boivent et mangent ensemble d'un même pain et viande. Ils n'entendent acquérir aucune communauté de biens ensemble et ne répondent pas des affaires des uns et des autres ...etc...

0000 Ils signent tous les quatre leur nom. Joachim ,le sculpteur est décédé, il laisse une belle famille soudée: 4 garçons, 2 filles et sa veuve.

1689, 27 septembre (F 7447). Contrat de mariage de Joachim VATTIER, sieur du Pray, MAISTRE FAYANCIER en CARREAUX de la paroisse du PRE-D'AUGE, fils de feu Joachim VATTIER et de feu Barbe DUVAL avec Honnête Femme Marie GOSSET fille de feu Alexandre et de Perrette DALENCON du PRE-D'AUGE. Consentement de François GOSSET prêtre habitué en l'église paroissiale de SAINT-CANDE-LE-JEUNE de ROUEN, de Perrette DALENCON, de Maître Jean GOSSET, demeurant à LISIEUX, d'Etienne LE COUTEULX, 1er Conseiller, échevin de la ville de ROUEN, de Louis CATALAN, marchand de Rouen, de Mr et Mme du PRE-D'AUGE, de Jacques THOMAS...etc, 600 livres après trois jours de la célébration du mariage dont 200 livres en don mobile...

1689, 27 septembre en l'église du PRE-D'AUGE, ils sont mariés par Maître François GOSSET frère de la mariée en présence et du consentement du sieur curé du PRE-D'AUGE... Jean GOSSET, Nicolas VATTIER, Pierre BOSCAGE, Guillaume BOSCAGE (peut-être que ce sont eux qui sont cités comme époux des deux soeurs de Joachim.)

00000 Joachim était veuf de Marie BENSE (le mariage avait eu lieu le 29 juillet 1686 au PRE-D'AUGE, la dot était importante 2 400 livres.) Il faut noter que le contrat de mariage avec Françoise GOSSET est révélateur de l'importance que Joachim a sur la place de ROUEN. De plus, cette alliance le rapproche des familles GOSSET et DALENCON où il y a entrepreneurs et maçons...

1694, 15 juin, en l'église du PRE-D'AUGE baptême de Joachim VATTIER, fils de Joachim et de Marie GOSSET: parrain Jean GOSSET, marraine Jeanne VATTIER.

1709, 12 décembre, dans l'église du PRE-D'AUGE fut inhumé à la requête de sa femme et de ses enfants Joachim VATTIER âgé d'environ 87 ans.

1710 (F 7447) contrat de mariage de Joachim VATTIER sieur du prey, fils de feu Joachim VATTIER et de feu Marie GOSSET, avec Madeleine BECQUEMOND, fille de Pierre et de Marguerite de L'EPEE, en la présence et le consentement de Pierre BECQUEMOND, père de ladite, Joachim VATTIER fils Nicolas, Anthoine et Nicolas BOSCAGE et de François DANDELET, tuteurs actionnaires, consulaires et parents députés dudit Joachim. (1200 livres de dot).

1732, 23 novembre baptême de Catherine, fille de Joachim VATTIER-FAYANCIER.

1745, 24 juin, dans l'église du PRE-D'AUGE, Joachim VATTIER, 45 ans environ, a été inhumé.

00000 C'est fini le dernier faïencier est décédé; ses fils ne sont plus dans le métier, ils sont tous militaires.

1750, 10 juillet (8E 6719), Dame Magdeleine BECQUEMOND, veuve et héritière de Joachim VATTIER et sieur du Prey demeurant à SAINT-DESIR de Lisieux, le sieur Pierre VATTIER son fils, sergent aux compagnies franches de la marine en la ville de BREST, se faisant fort pour Joachim fils "puisé", cavalier au régiment de Bretagne, en garnison à CAMBREMER, ont donné à ferme pour six ans, à Robert SAFFRAY, laboureur au PRE-D'AUGE (voir généalogie JOURDAIN), une ferme dépendant de la succession de Joachim VATTIER, située au PRE-D'AUGE, nommée "le lieu Gaugé"... Dans la description du matériel laissé, il y a des tonneaux marqués à l'estampe J.V. du dit sieur Joachim VATTIER.

1754, 10 août, (C 9994 F° 36), est comparu volontairement en ce bureau: Pierre VATTIER dit BEAU SOLEIL, sergent dans la

compagnie d'Herlye (ou HERBY), en garnison à BREST, demeurant en ce lieu, chargé de sa cartouche (sic:c'est un congé) pour gérer ses affaires, y celui originaire de SAINT-GERMAIN-DE-LISIEUX, lequel pour satisfaire aux édits et ordres du Roy, nous a déclaré être héritier de:

- Joachim VATTIER décédé à l'armée, il y a environ 3 ans et que par son décès, il lui est échu des immeubles situés au PRE-D'AUGE...de la valeur de 3 141 livres.

- De plus, il nous a encore déclaré être héritier de la succession de François VATTIER, décédé il y a 3 ou 4 ans...de la valeur de 4 189 livres.

- De plus, il nous déclare avoir hérité de Joachim VATTIER son jeune frère décédé depuis à l'armée depuis 2 ans...de la valeur de 6 283 livres.

1754, 12 août, ventilation des biens présentés par Pierre VATTIER, il y a de nouveau déclaré que Joachim VATTIER a délaissé à lui et à ses frères, 2 fermes situées au PRE-D'AUGE et de parties de rentes de 12 567 livres.

- Son frère Joachim = 3 141 livres 15 sols
- Son frère François = 4 189 livres
- Son frère Joachim = 6 283 livres

1754, 30 août, Pierre VATTIER vend à Dame Marie Françoise ALLEAUME, veuve d'Adrien BOURGUIGNOLLES, demeurant à SAINT-DESIR de LISIEUX des héritages pour 5 548 livres.

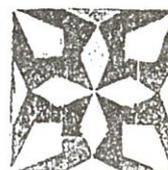
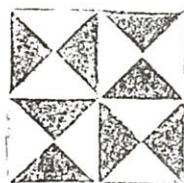
---

#### NOTES

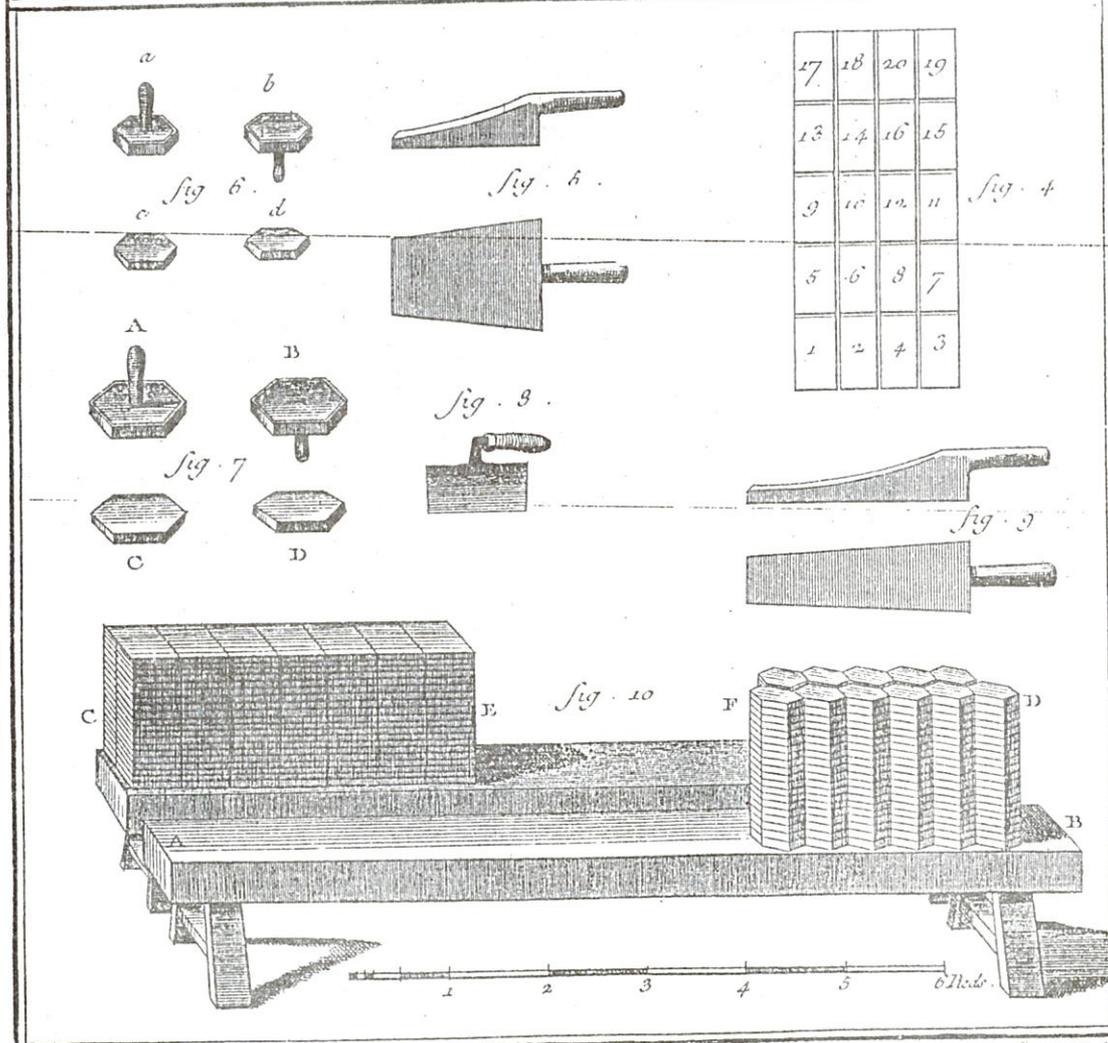
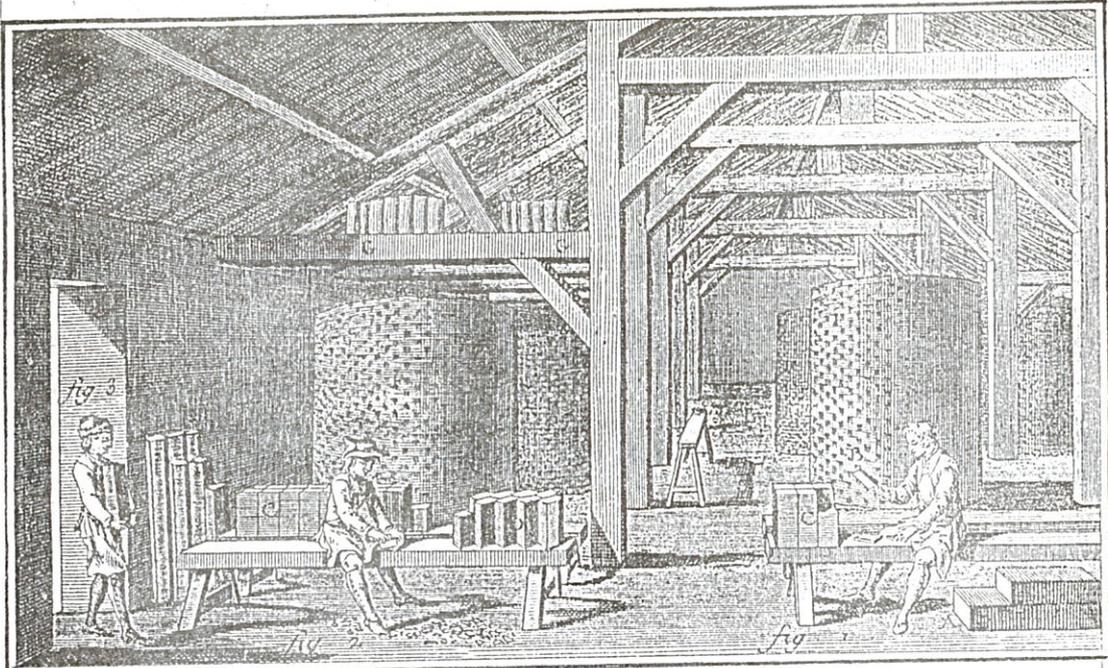
(16) voir planche II et notes de l'Encyclopédie DIDEROT et D'ALEMBERT, art. Tuilerie.

(17) voir doc. Pré-d'Auge 1596 et 1649, l'orthographe de BOSPAGE est variable, même dans un même acte avec les signatures;

(18) Tiré à part de l'Architecture et Arts Décoratifs, Rouen-Bruxelles, G. Vanoest, Editeur 1927.



Dans l'Abbatiale de St-PIERRE-sur-DIVES, Chapelle St Roch des pavés de Lisieux sont encore visibles, dont quelqu'uns au modèle ci-dessus.



Tuilerie

David Tait.

La vignette représente l'intérieur de la halle D, E, Plan. I. C est un grand bâtiment de 36 piés de large sur 72 de long, dont le toit soutenu par cinq fermes de charpente, repose par ses extrémités sur des murs de huit à dix piés d'élevation. C'est dans ce bâtiment qu'on met sécher la tuile & le carreau, que l'on relève de dessus les places avant qu'ils soient entierement secs. On forme avec la tuile de grandes tours F, F, F, F, F, composées de trois, quatre ou cinq tours l'une dans l'autre, & on la laisse sécher parfaitement en cet état avant de la mettre au fourneau. Les tuiles sont rangées quatre par quatre, les crochets en haut, & tournés alternativement l'un vers le centre de la tour, & l'autre vers le dehors. Les paquets de quatre tuiles sont posés en liaison les uns sur les autres, en sorte qu'un paquet couvre le joint qui est entre les deux paquets qui sont au-dessous. On laisse les joints fort larges, afin que l'air circule plus facilement, & sèche plus promptement la tuile. C'est aussi pour la même raison que les différentes tours qui sont les unes dans les autres, sont espacées d'un pié ou environ. On met aussi sécher la tuile faitière sur les pieces de la charpente du comble qui peuvent les recevoir; comme on voit en G, G; on se sert pour y atteindre de quelques treteaux ou banquettes.

Fig. 1. Ouvrier qui coupe & bat les planches pour en faire du carreau. Il est assis sur un banc qu'on nomme *selle*, sur lequel il coupe en deux & deux à-la-fois avec le tranchant de la batte, les planches qu'il prend au tas A, dont les endroits se touchent. (L'envers est le côté de la planche qui touchoit le sable lorsqu'elle étoit sur la place). Il bat ensuite une des moitiés avec la batte (Fig. 5.) ce qui applatit l'endroit; il bat ensuite l'autre moitié qu'il renverse la première, & continue ainsi jusqu'à ce qu'il ait formé vingt-cinq piles C de quarrés. Chaque pile est composée de vingt quarrés dont les endroits se touchent, disposition qui doit être conservée depuis que le leveur a ainsi placé les planches, jusqu'à ce que le carreau soit cuit. Les vingt-cinq piles forment la *sellée*, qui est composée de cinq cents carreaux.

2. Le coupeur assis sur une des deux selles. Il prend deux quarrés à-la fois, dont les endroits se touchent, & ayant appliqué l'envers de l'un sur la selle, il applique de la main gauche un des calibres a, A, (Fig. 6. & 7.) dont il fait entrer les pointes dans le quarré. Ensuite tenant de la main droite le couteau (Fig. 8.), il retranche tout autour du calibre les parties du quarré qui excèdent, & forme ainsi un premier carreau. Il forme de même le second, dont il tourne l'endroit sur l'endroit du premier, & continue ainsi la pile qu'il a commencée, & forme de nouvelles piles D de carreaux, auxquelles il ne manque plus que la cuisson pour être en état de servir. E, plusieurs piles de carreaux qui achevent de sécher.

Fig. 3. Ouvrier qui porte une brassée ou pile de carreau. Le même ouvrier leve aussi les planches de dessus les places.

4. Arrangement des planches sur les places, & la manière dont le leveur tourne les endroits les uns sur les autres de la main gauche. Il saisit la planche 1. de la droite, la planche 3. par le milieu des longs côtés, & du même tems il les renverse sur les planches 2. & 4. Il prend ensemble les deux planches 1. & 2. dont les endroits se touchent, & les pose ainsi ensemble sur les planches 3. & 4. en sorte que les envers de ces paquets se touchent. Il continue ainsi à renverser & à empiler les planches 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. ce qui forme cinq paquets particuliers qu'il empile les uns sur les autres sur celui du milieu 9. 10. 11. 12. ce qui forme une brassée composée de vingt planches.

5. Plan & profil de la batte dont l'ouvrier (Fig. 1.) se sert pour battre & dresser en trois ou quatre coups les quarrés dont on fait les carreaux. Cet instrument est d'un bois dur & uni; il a neuf pouces de long, sept de large dans sa plus grande largeur; le manche a cinq ou six pouces.

6. Calibre & carreau de petit moule. a, calibre vu par-dessus du côté de la poignée. b, calibre vu par-dessous du côté des pointes qui servent à le fixer dans les quarrés de terre glaise, dont le coupeur rognel' excèdent. Les calibres qui sont de bois, sont entourés d'une bande de fer, pour qu'ils ne soient point endommagés par le couteau. c, carreau vu par l'endroit où sont les empreintes des chevilles qui empêchent le calibre de tourner sur le carreau. d, carreau vu par-dessous & du côté de l'envers qui est un peu plus petit que l'endroit, les côtés étant coupés un peu obliquement, pour que la jonction des arrêtes supérieures se fasse avec plus d'exactitude.

7. Calibre de carreau de grand moule. A & B, calibre vu par-dessus & par-dessous. C & D, carreau vu par-dessus & par-dessous.

8. Couteau de coupeur. C'est un morceau de lame de faulx, auquel on a adapté un manche; la lame a six pouces de longueur & trois de large.

9. Plan & profil du batrieau, qui sert à battre la tuile encore flexible, pour la redresser avant de l'arranger en tours pour sécher parfaitement & à l'ombre. On se sert aussi de cet instrument qui a douze ou treize pouces de long, non compris le manche qui en a cinq, & trois ou quatre pouces de large aux extrémités, pour battre la tuile faitière, & la plier sur le plioir.

10. Les deux selles du coupeur, qui ont chacune de A en B, dix piés de long, un pié de large, & six pouces d'épaisseur; le dessus est élevé d'environ dix huit pouces au dessus du terrain. Sur la première sont onze piles F, D, de vingt carreaux chacune, qui sont entierement achevés; & sur l'autre selle, quatorze piles de demi-planches ou quarrés C, E, qui, à mesure qu'ils seront rognés, passeront sur l'autre selle. Ces deux piles ensemble contiennent cinq cents carreaux.

## DOCUMENTS SUR LES TUILLIERS

### A L'OUEST DE LISIEUX

Certains documents qui figurent ci-après ne sont pas cités dans les chapitres précédents. Nous en réservons l'exploitation pour la conclusion à paraître dans la 2ème partie de cet article. La fermeture des Archives Départementales, pour travaux, ne nous permet pas de compléter certains actes relevés hâtivement pour mémoire. De plus les cotes destinées à retrouver ces documents sont mises sous réserve d'une vérification ultérieure.

#### CAMBREMER - 1613 - (8E 21438)

Testament de Thomas LE CHARETIER, thuillier de CAMBREMER, gisant sur son lit, malade, sa femme Jehanne GOSSET, sa servante Philippine fille de Jehan HERIBEL.

En 1614, 18 septembre, F° 284, en la maison de défunt Thomas CHARTIER (voir orthographe ci-dessus ?), sa veuve Jeanne GOSSET, Michel et Loys frères et enfants de feu Gilles LE CHARTIER ? partage de succession.

#### CAMBREMER - 1652 - (boîte 8E 21519 à 21523)

Bail de la moitié de la terre de la tuilerie de CAMBREMER.

**CAUDEMUCHE**: probablement à présent dans la commune de CRESSEVEVILLE proche de DOZULE -1680- enterrement de Hélie JOURDAIN dans le cimetière de CAUDEMUCHE, décédé dans le hameau dit "aux Jourdain".

1682, 26 avril, décès de Marin TURGIS, curé de CAUDEMUCHE "*en le lendemain Dimanche 4ème d'après Pasques, fut inhumé dans son église au costé de l'espitre. Il estoit enfant de cette paroisse, la thuillerie luy appartenoit; il estoit bon prestre qui aimoit son devoir et son église qui est fondée de Saint Martin (saint Patron).*"

#### DOZULE -1755-18 août-(registres paroissiaux)

Nicols BELLIERE fils de Jean, marchand Thuillier et de Marie LELIEVRE de cette paroisse se marie avec Catherine ARMENOULT fille de feu Guillaume et de Marie BOISSON de SAINT-JEAN-DE-LIVET (demeurant avec sa mère depuis temps de droit) présence de Jean BELLIERE père, Jean et Jacques frères etc...  
1756-13avril- Baptême de Jean Baptiste fils du couple ci-dessus.

DOZULE-1774- (Rôle de vingtième)

Le sieur Nicolas TURGIS possède une ferme, consistante en maison, herbe et labour et thuillerie tenue par Nicolas BELLIERE au revenu de 230 livres. Il faut signaler que dans les observations générales de ce rôle, il n'y a aucune manufacture. C'est donc que la tuilerie n'y est pas considérée comme telle.

LECAUDE-1625- (8E 21 487) F° 128

Robert ROUTTIER de la CAULDE bail à ferme à Jehan DESGENESTRES (au XVIIIème siècle DEGENETTES) la maison et héritage de la tuilerie assis en ladite paroisse.

MANERBE-1611-1612 (8E 21436) F° 82

Jehan et Richard LOGRE, père et fils, du "*mestier de thuillier ayant prins a ferme la tuilerie des SIEURS RELIGIEUX du VAL-RICHER: le jardin et la COUSTURE au CHEVAL*", pour tirer de la terre a tuile, subrogent et rebailent à Jehan et Thomas HESBERT du PRE-D'AUGE, la moitié de la tuilerie et du four, plus le droit d'herbage pour mettre à pasturer une bête chevaline dans l'enclos de la tuilerie.

Les dits HESBERT livreront 15 milliers de tuiles "*prestes à cuire*" en 3 fois: 5 000 dernier jour de mai; 5 000 saint Jean-Baptiste et les 5 000 autres à la saint Michel. Ils fourniront la bruyère pour les mettre à cuire. (Cette location type est reconduite plusieurs années de suite.)

F° 84. Jehan et Richard LOGRE, père et fils du "*mestier de thuillier*" de la paroisse de MANERBE qui ont pris à ferme des S.R. la Cousture au Cheval pour 9 ans, en cette qualité, donnent permission pour le même temps à Jehan LE COUSTEUR tuilier de la par. de MANERBE, pour tirer de la terre, pour son usage, à faire de la tuile, pour 22 sols, 6 deniers par an ...etc.

F° 105-1612- Guillaume LEHERIBEL fils Jen du PRE-D'AUGE bail à ferme pour 9 ans à Pierre HESBERT fils Ollivier du PRE-D'AUGE, une pièce de terre en fougères et buissons avec la maison, tuilerie et four à tuile assis à MANERBE pour 1 500 tuiles, 150 festiers, 200 corniers.

F° 191- Toussaint BIENASSE du "*mestier de thuillier*" demeurant à la tuilerie du VAL-RICHER, par. MANERBE a vendu à Thomas LE REBOURG fils Michel L'ANCIEN de SAINT-OUEN-LE-PAINGT, 9 000 tuiles cuites bonnes...à livrer sur le four de la tuilerie en 3 fois juillet, août et octobre, 100 sols tournois le mille.

F° 621- Toussaint BIENASSE, Thomas HESBERT, Pierre HESBERT fils Olivier tous de mestier demeurant à la tuilerie du VAL-RICHER... sont cités pour une procuration (ce qui laisse

supposer que c'est Toussaint BIENNASSE qui exploite la moitié de la tuilerie à la place des LOGRES père et fils.

**MANERBE-1614-** (8E 21438) F° 109-110

Reconnaissance de paiement par Richard LOGRES fils Richard, tuilier, du louage de la tuilerie du VAL-RICHER pour 1613 à Jean HESBERT fils Michel du PRE-D'AUGE pour 15 000 tuiles, 200 corniers et festiers.

**MANERBE-1643-6 MARS-** (8E 21506) F° 142

Messire Jean-Baptiste de LA PLACE, docteur de la faculté de théologie de l'université de PARIS, Abbé commandataire de l'ABBAYE de N.D du VAL-RICHER, domp. Julien PINARD (ou PICARD), prieur, Jean LESUFFLEUR, sous prieur, domp. Germain LE HERIBEL, domp. Jacques LE CASTELLAIN, domp. Pierre BREARD, domp. Hector QUESNE, tous prêtres et religieux de l'abbaye du VAL-RICHER...après s'être assemblés au son de la cloche, délibèrent pour mettre en valeur une pièce de terre en fosses, brières, buissons, appelée vulgairement "*Le Champ du Chesne, où jadis on avait tiré de la terre à tuile et à pottié, scituée près de la grande tuilerie...*" (bornage, situation...).

Ils en baillent différentes parties à:

- Guillaume et Toussaint LOGRE de MANERBE
- François et Robert LE HERIBEL
- Michel HESBERT, fils Thomas du PRE-D'AUGE.

**MANERBE-1647-** (8E 21512) F° 74

Jehan HESBERT fils Michel confesse avoir pris à ferme de Richard FERREY, fermier à présent de la tuilerie du VAL-RICHER, la moitié du bois qui est à côté du bois du VAL-RICHER, de l'étable, du four et de la maison pour faire de la "*tuile et austres marchandises dudit mestier*" pour 6 000 tuiles en 2 fois: 2 000 à la saint Jean, 4 000 derniers jours d'août, les corniers et les festiers dès Noël prochain. (Cet acte est daté du 20 décembre 1647)

13 avril 1648, Jean HESBERT fils Michel, tuilier de Manerbe, vend une pièce de terre à Toussaint HUCHON fils Marin du PRE-D'AUGE.

**MANERBE-1648-** (8E 21513) F° 32

Michel HESBERT de MANERBE confesse avoir pris à ferme pour 4 ans commençant à Noël prochain de Richard FERREY à présent fermier de la tuilerie du VAL-RICHER (bail passé en décembre 1647 voir ci-dessus): savoir la moitié "*du costé de l'astelier de Gratepenche*" pour faire tuiles et autres marchandises, par an 5 500 tuiles, 100 corniers, 50 festiers (reconnaissance de bail après contestations.)

**MANERBE-1687-1705** (8E 21573) F° 258

Père don Mathieu LETELLIER, prieur et religieux de l'abbaye du VAL-RICHER demeurant à SAINT-OUEN-LE-PAINCT...baille à titre de ferme pour 9 ans commençant à Noël prochain à François et Guillaume LE HERIBEL, frères, fils et héritiers de François leur père de la par. de MANERBE, la tuilerie appartenant aux sieurs Religieux avec la cour et autant qu'il en avait été spécifié dans le bail à ferme du 24 avril 1687 fait à Robert et François LE HERIBEL ayeul et père des preneurs avec les mêmes charges et prix: 55 livres par an avec une maison et le "lieu au Clerc". Les dits preneurs ne pourront faire des fosses nouvelles en autres lieux qui ne "leur aye été au préalable monstré" et ne pourront faire de fosses nouvelles avant que les dernières sont remplies de terre.

**MANERBE-1747-** Autre bail des S.R du VAL-RICHER. La tuilerie est dite sur SAINT-OUEN-LE-PAINGT. (voir en cette localité)

**MANERBE-1750-** (8E 6719)

Guillaume LE HERIBEL, marchand, demeurant à MANERBE, donne à ferme pour 3 ans, à Pierre LEMOINE tuilier demeurant à MANERBE, 4 pièces de terre situées à MANERBE, y compris l'astellier à faire de la tuile et le four pour la cuire. Permission de tirer de la terre dans les pièces affermées "La Petite Pièce", "Le Désert", "La Cour Conteur". Au fur et à mesure de l'extraction, il doit remplir les fosses vides et de même que les anciennes restées ouvertes. A cet effet prendra de la terre où il en trouvera...

**MANERBE-1755** (C 9963 et 8E 6721)

Bail d'une ferme nommée Les Tuilleries sise à MANERBE par les sieurs Religieux à Louis et François DUCLOS demeurant à SAINT-OUEN-LE-PIN, 100 livres par an, comme en "*jouissoit cy devant*" Jacques LE HERIBEL, sans aucune réserve.

**MANERBE-1761-** (8E 6725 ?)

Messire Pierre BOUDIN, prêtre prieur de l'abbaye du VAL-RICHER...et autres Sieurs religieux, louent pour 9 ans à Jean LEVASSEUR, fils Nicolas, demeurant à MANERBE, une petite ferme nommée La tuilerie, contenant maison, herbage, jardin à porée, en tant qu'en a joui François DUCLOS suivant le bail passé devant nous le 9 décembre 1755, sinon four à tuile "l'astellier à faire icelle et l'aistre étant au bout qui sont réservés par le dit bailleur...90 livres par an." Le preneur sera obligé fournir le nombre de tuiles, briques et pavés, lequel pavé sera de six pouces carrés et un pouce d'épaisseur (en millimètres 162X162X27) dont ils auront besoin pour leurs bâtiments, ainsi que les festiers et corniers.

Les sieurs Religieux s'obligent à lui fournir la terre et le bois pour cuire la tuile, brique et pavés. Ils payeront 60 sols pour 1 000 de tuiles, briques et pavés, 30 sols par 100 festiers, 15 sols par 100 corniers et les cendres resteront au profit du bailleur.

**MANERBE-1762-** (8E 6724 ?)

Guillaume LE HERIBEL, tuilier demeurant à MANERBE, a loué à Guillaume son fils, demeurant à MANERBE, 4 pièces de terre situées à MANERBE. La première en cour et plant sur lesquellesont édifiés des bâtiments à usagés différents avec le four à tuile et loge à tuile, à l'exception de la maison manable que le bailleur a retenu pour faire sa demeure avec la moitié du jardin qui est du côté du soleil levant. La deuxième pièce "La Cour Conteur" en broussailles. Les deux autres en labour et plant.

Liberté de faire tirer de la terre sur la dite ferme pour faire la tuile, avec obligation de combler les fosses qu'il ouvrira, ainsi que celles déjà ouvertes. 98 livres de fermage par an; est compris dans le présent bail les "*moules et ustencilles à l'usage de la thuillerye*"

**MANERBE-1836-** (M 5835)-Dénombrement population.

LIS Tranquille Ferdinand, ouvrier tuilier, 30 ans.

GUESNET Marie Anne Catherine, fabrique tuiles, 48 ans et autres.

- 1841-BELLIÈRE Louis, tuilier, sa femme DELANGE et autres.

- 1846-LE HERIBEL, fabricant de tuiles.. (cité au mariage de sa fille)

**MOTTE (LA)- 1611-**(8E 21466) F° 130

Nous, André et Jacques dit BREARD, frères, tuiliers, de la paroisse de LA MOTTE, enfants et héritiers de feu Simon, confessent avoir vendu et promis livrer à nos "*frais et dépens*" à Robert LAMBERT esc. sieur de FROMENTIN et les sieurs ses frères et héritiers de feu Pierre LAMBERT esc. sieur du lieu, conseiller du Roy au siège présidial d'EVREUX, leur père: 11 milliers de briques neuves fournies à la longueur de huit poulces, large de quatre poulces et de l'épaisseur de plus d'un pouce et demi mesure du Roy... (en millimètres 216X108X40,5 communément en centimètres 22X11X4,2)... pour la somme de 60 livres tournois, 30 livres payées d'avance, le reste à la livraison dans la cour des sieurs de LA MOTTE.

**MOTTE (LA)-1613-1614-**(8E 21648) F° 141

Bail fait par Jean LAMBERT esc. sieur de FOURMENTIN, conseiller du Roy, vicomte d'Auge, à Jean BOSPAGE fils Olivier, thuillier du PRE-D'AUGE pour 6 ans de plusieurs

pièces de terre, outre le paiement, il devra livrer 600 tuiles par an au manoir de LA MOTTE.

**MOTTE (LA)-1625-(8E 21648)**

Henry BREARD fils Simon de LA MOTTE a baillé à ferme à Jean SANSON de LA MOTTE en commençant à la mi-carême dernier et finissant la Toussaint prochain à LA MOTTE, une portion de maison à usage d'atelier à faire de la tuile et la cour où est le dit atelier, pour s'en servir, pour la saison, à faire de la tuile, briques, et autres oeuvres de thuillier et le "droict de cuire au four". Le tout étant en usage commun avec ledit BREARD et ses frères. Henry baille également le pâturage et le droit de tirer de la terre dans une pièce de terre lui appartenant pour 7 livres 10 sols en principal et 10 sols de vin... reçu ledit vin et 4 livres 10 sols, les 60 sols restant pour août et saint Jehan prochain.

**MOTTE (LA)-1676-4avril-(8E 21557)**

François HOULETTE fils Thomas de la par. de LA MOTTE vend à Honnêtes Hommes Pierre et Guillaume BOSPAGE fils Pierre de la par. de PRE-D'AUGE, une pièce de terre en labour et herbe nommée le "Champ André" assis à LA MOTTE avec haies et arbres. Elle est bornée par le vendeur d'autres côtés Jehan BOSPAGE et les dits acquéreurs en partie, d'un bout un chemin tendant au moulin de LA MOTTE, autre bout un autre chemin tendant à LISIEUX, tenu de la baronnie de LA MOTTE en foy et hommage exempt de rente pour 6-20 livres (=120 livres) de prix principal, 8 livres pour le vin. (Le vin d'un marché c'est une "prime" pour récompenser le vendeur d'avoir consenti à cette vente).

**PRE-D'AUGE-1596-(8E 20275 à 20279)**

"Dernier jour de may, au MESNIL-BACLEY, après midy, fut présent Jehan BOSCAIGE fils Martin du MESTIER de FAISEUR de PAVEY" du PRE-D'AUGE, y demeurant et travaillant, a vendu promist et obligé à livrer dedens la Guibray prochain venant à Louis de BEAUREPAIRE, sieur du lieu PIERREFITTE, LOUVAGNY, LE MESNIL-BACLEY, absent, savoir le nombre de 6 000 de pavey figurés bons et suffisants -fournis de 4 par chacun cent- (104 %), 3 000 d'une façon et grandeur 3 000 d'autre façon et grandeur suivant les échantillons présentés." Ces pavés sont à prendre sur le fourneau au PRE-D'AUGE pour 2 escus sols par mille. Jehan BOSCAIGE a reçu 4 escus d'acompte (l'escu de cette époque vaut 3 livres).

**PRE-D'AUGE vers 1618. (8E 21476) F° 574**

Mathieu et Jacques LE HERIBEL, frères, du PRE-D'AUGE loue une terre au PRE-D'AUGE en labour, nouvellement en herbage, dans la seigneurie de l'Epée.

PRE-D'AUGE-1631- (8E 21492) F° 206

David BOSCAGE du "mestier de thuillier" du PRE-D'AUGE, baille à ferme pour cette année (1<sup>er</sup> avril à la Toussaint et si besoin jusqu'à Noël) à Sébastienne VATTIER femme de Simon BOSCAGE (ils sont séparés de biens), l'atelier et ustenciles à faire la tuile et une partie de maison sise au PRE-D'AUGE, la dite femme pourra travailler à faire la dite tuile et les oeuvres dudit mestier pour 40 livres etc.;

PRE-D'AUGE-1649-11 avril-reg. paroissiaux

"Le Dimanche de Quasimodo, 11 avril, par moy Dominique GEORGES prestre curé de l'église de Saint OEN (OUEN) du PRE-D'AUGE a esté baptisé un enfant masle, né du mariage de Nicolas BOSCHAGE fils Nicolas FAISEUR de PAVE et de Marguerite LEBELHOMME sa femme, de la mesme paroisse du PRE-D'AUGE qui a esté nommé Michel et ses parein et mareine ont été Michel LE BELHOMME, laboureur de SAINT-DESIR de LISIEUX et Marguerite BOSCHAGE fille de Nicolas BOSCHAGE fils Pierre potier de la mesme paroisse du PRE-D'AUGE. Le tout en présence du père de l'enfant comme ci-dessus, de François HOULETTE manoeuvre de Thomas HOULETTE fils Jean aussi manoeuvre et plusieurs autres, tous de la mesme paroisse du PRE-D'AUGE."

PRE-D'AUGE-1650- (8E 21515) F° 253

Thomas BOCQUET fils Thomas du PRE-D'AUGE vend 3 vergées de terre à Guillaume BOSCAIGE fils Pierre du PRE-D'AUGE pour 42 livres avec 50 sols pour le vin du présent marché. Le preneur tient quitte le vendeur de 30 livres représentant deux obligations, l'une de 6 000 tuiles prêtes à mettre au four, faite en 1647, l'autre de 3 000 tuiles, 100 corniers et 50 festiers faite en 1648.

PRE-D'AUGE-1658-(8E 21446) F° 117, 119, 126.

5 lots et partages que fait Guillemette BOSCAGE fille Simon BOSCAGE du PRE-D'AUGE avec ses 4 soeurs: Marguerite épouse de Michel ROUTTIER; Madeleine épouse de Julien DRIEU; Anne épouse d'Etienne HOUSSAYE; Simone épouse d'Anthoine SEVESTRE. Dans le 2<sup>ème</sup> lot, il y a un "astellier servant de thuillerie"; pension à vie pour leur belle-mère.

PRE-D'AUGE-1665-(8E 21540)

Lots et partages entre Guillaume et Jean BOSCAGE frères de la succession de Jean leur père. Biens tant à LA MOTTE, PRE-D'AUGE, SAINT-DESIR-DE-LISIEUX. Dans le premier lot "un astellier à faire la tuile" dans le deuxième "ung logis à usage de four".

PRE-D'AUGE-1675-(F 7442 B)

Pierre-Guillaume LE HERIBEL voiturier demurant au PRE-D'AUGE transporte à François LE HERIBEL l'ainé, thuillier à MANERBE: une pièce portion de terre, cour, plant et maison situés au PRE-D'AUGE et dépendante de la sieurie de l'Epée (citation de Robert frère de François).

PRE-D'AUGE-1705-(8E 21573) F° 265-267

Lots et partages que fait Catherine LE HERIBEL fille de feu Robert et de Marie LE HERIBEL, avec ses soeurs: Marie épouse de Philippe LION (ou LIS); Françoise épouse de Jacques TOULTAIN; Catherine épouse de Jacques DESBORDEAUX. De nombreux biens entre autres "à l'égard de l'astellier à fabriquer la tuile et du fourneau qui sont dans la cour du premier lot: ils seront communs à tous les partageants pour être vendus à leur profit, et en cas ou l'un ou plusieurs des partageants voulut y fabriquer de la tuile et autres ouvrages du métier, obligation de faire 25 sols de rente à chacun des autres lots qui ne feront le métier de tuilier et en outre seront obligés d'entretenir de réparations et d'ustenciles qui y seront nécessaires".

PRE-D'AUGE-1706-1709-(8E 21574) F° 106

David BOSPAGE fils et héritier en partie de feu Pierre demurant à PONT-L'EVEQUE, quitte et délaisse en pure et vraye et perpétuelle fiefte à Pierre BOSPAGE son frère du PRE-D'AUGE, 3 pièces de terre... sur la première au PRE-D'AUGE le tiers de l'atelier à tuile (le 1/3 revenant à David) borde d'un bout le grand chemin royal de LISIEUX à CAEN... la troisième pièce est dans la paroisse de LA MOTTE, le "Champ Franchay". Il a droit de tirer tant de terre à foulon qu'à tuile et brique.

PRE-D'AUGE-1729-1er juillet-(F 5610)

Partage en 2 lots des biens de Philippe QUESNET entre ses deux fils François et Guillaume, en présence et avec le consentement de Marie LE HERIBEL, leur mère, demurant au PRE-D'AUGE. Dans le premier lot, 1 four à tuile et à brique, 1 aistre à usage d'atelier pour façonner tuiles et briques...etc... Dans le deuxième un autre aistre à usage d'atelier avec tous les ustenciles de la tuilerie etc... Dans le bornage des terres "sont juxtées par François LE HERIBEL et Robert GODET". Les témoins de cet acte sont Anthoine et Robert HUARD. (Philippe QUESNET fils de Denis et de Marie DE LA RUE, jurnayeur de LA ROQUE-BAIGNARD, le 16 septembre 1692, et Marie LE HERIBEL fille de François, tuilier, et de Roberte HOULLET se sont mariés à MANERBE).

PRE-D'AUGE-1753-(C 9993)

Citation de Guillaume VIOT marchand tuilier.

PRE-D'AUGE-1754-(8E 6720)

Michel BOSQUET, thuillier, fils de feu Robert et de Jeanne TROPLIN se marie avec Marie MARTIN, tous du PRE-D'AUGE.

PRE-D'AUGE-1756-(C 9963 et 8E 6721)

Jacques LIS, potier, demeurant à MANERBE loue pour 9 ans à Guillaume VIOT, thuillier demeurant au PRE-D'AUGE, une maison en 2 aistres, l'un à usage de demeure, l'autre à usage de poterie et une portion de terre où il y a le four à pot qui est réservé par le bailleur avec liberté de s'en servir s'il juge à propos.

ROQUE-BAIGNARD (LA)-1761-(8E 6725)

Bail de la tuilerie.

SAINT-LEGER-DU-BOSC-vers 1774-(C 5556)

Le sieur Pierre JOURDAIN, représentant les héritiers de Guillaume TURGIS, possède une maison et une cour 1 livre 9 sols.

SAINT-OUEN-LE-PIN-1747-(8E 6717)

A l'abbaye du VAL-RICHER furent présents "*les révérends père en Dieu*" dom Etienne BOUDIN... et autres sieurs Religieux, baillent à titre de ferme pour 9 ans commençant à Noël prochain, à Jacques LE HERIBEL, demeurant à MANERBE, la tuilerie contenant cour et maisons, l'une à usage de demeure, l'autre de tuilerie, avec four à tuile, situées à SAINT-OUEN-LE-PAINGT... 60 livres de fermage par an et livrer 5 000 tuiles (au même échantillon dont leurs bâtiments sont couverts: c'est noté en marge) ou 2 000 petites briques pour chacun millier de tuiles au choix des religieux avec 200 grands "*pavey*", 150 festiers, 300 corniers, le tout livrable à l'abbaye. Lesquelles choses sont estimées: 10 livres pour 1 000 tuiles, 100 sols le cent de corniers, 10 livres le cent de festiers, 50 sols le 100 de *pavey*...? Les sieurs Religieux consentent à ce que la terre propre à faire de la tuile et autres marchandises, soit tirée dans la pièce dépendant de la ferme nommée "*Gratte-Pancher*" (sur la carte I.G.N, il y a Gratte Planche et un autre lieu Gratte Panche) sans pouvoir en tirer ailleurs. Après usage le dessus des fosses sera rempli de bonne terre, à seule fin que le fermier ne souffre aucun dommage.

Le locataire aura aussi la liberté de couper 2 fois pendant son bail, ronces, épines et grapillons dans le "*Millerot*".  
Ce bail fait en présence de deux bourgeois de ROUEN: Louis LEFEBURE et François GODEFROY.

Solange et HENRI PAUMIER

JORT- 22 février 1992

NOTES POUR SERVIR A L'ETUDE DES PAYSAGES  
AGRICOLES DU SUD-PAYS d'AUGE (XIII-XV e)

\*\*\*  
(d'après le fonds de  
l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.)

Le fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-Sur-Dives comprend outre de nombreuses donations de terres; une quantité importante de concessions de rentes à prendre sur un hébergement, un pré, une pièce de terre, une maison etc... et en échange de laquelle, les moines ont attribué au donateur, une somme d'argent "en pure aumône". Il s'agit en fait un prêt d'argent à peine déguisé (avec intérêts ?), garanti par une hypothèque.

L'abbaye joue donc localement le rôle d'une véritable banque, et comme telle, se doit de tenir ses registres à jour. Fréquemment, ces "donations" précisent la nature des terrains "hypothéqués": si le terme "héritage" reste très flou, il n'en va pas de même des expressions "maison" utilisée conjointement avec "hébergement" qui signifie sans doute la même chose; "jardin" (souvent lié à une maison ou à un hébergement); voir "pré", "herbage" ou "pièce de terre".

"Pré" et "herbage" (mentionné une seule fois) désignent à coup sûr des parcelles en herbe. Quant à "pièce de terre", il est presque certain qu'il s'agit à chaque fois d'une parcelle labourée, même si ce caractère évident pour les gens du moyen-Age n'est que très rarement rappelé: en 1223, il est fait mention d'une "terre labourable" à Berville <sup>1</sup>. En 1258, un propriétaire de Boissey cède "un quarteron de froment à prendre sur ses biens", sans doute des terres labourées <sup>2</sup>; tandis qu'un autre habitant de cette paroisse donne à l'abbaye "deux boisseaux de froment à prendre sur un tènement à la Houssaye" <sup>3</sup>. En 1339, l'abbaye concède à un habitant de Berville "une maison à Saint-Pierre-Sur-Dives, une pièce de terre à Berville pour 22 sous de rente et 3 boisseaux de froment <sup>4</sup>". Il est donc probable que cette pièce de terre était labourée, et ces exemples pourraient être multipliés. Ainsi, il devient possible de tenter un comptage des mentions de prés et de pièces de terre labourées afin d'en tirer des indications concernant l'importance de chacune de ces formes d'utilisation du sol.

#### LES PIECES EN LABOUR:

Les textes du fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives font état de 55 "pièces de terre", réparties sur les communes de Sainte-Marguerite-de-Viette, Saint-Georges-en-Auge, Monviette Coupesarte, Bretteville-sur-Dives, Donville etc...

Le tableau ci-dessous montre que la fréquence de ces mentions est de plus en plus élevée jusque vers le milieu XV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle les textes commencent à se faire plus rares.

Les cultures mentionnées sont celles du froment à Boissay en 1258<sup>5</sup> et en 1261, et à Berville en 1339<sup>6</sup> ainsi que dans un texte non daté<sup>7</sup>. Viennent ensuite l'avoine signalé dans les environs de Saint-Martin-des-Noyers ou de Saint-Michel-de-Livet vers 1285, puis à Sainte-Marguerite-de-Viette en 1377. L'orge n'est lui signalé qu'une seule fois à Donville en 1394.

Cette association Froment-avoine/ orge évoque traditionnellement l'assolement triennal: céréales d'hiver, céréales de printemps et jachère. Rien pourtant dans cette région ne permet de l'affirmer pour le Moyen-Age, car la seule trace que nous en ayons date du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle: elle concerne une pratique considérée comme archaïque, encore utilisée par des agriculteurs de Montviette<sup>8</sup>.

Les dimensions des terres labourées semblent être déjà très variables: en 1280 une donation mentionne une pièce de terre labourable de deux acres et demi, située dans la paroisse de Plainville<sup>9</sup>, soit environ 2 hectares, "pour 100 sous". Il s'agit donc bien ici d'une vente, le prix d'une acre de terre labourable étant fixé à 40 sous.

En 1437, il est fait mention d'une pièce de terre de 5 acres (4 hectares), à Sainte-Marguerite-de-Viette<sup>10</sup>.

Enfin 1470, une pièce de terre d'une demi acre, sise à Donville, est vendue à l'abbaye 50 sous, soit 100 sous l'acre. Les mentions sont donc peu nombreuses, mais dans l'ensemble, les parcelles de petite superficie semblent dominer, avec toutefois des disparités importantes.

Mentions de prés et de labours dans le fonds  
de l'abbaye de Saint-Pierre-Sur-Dives:

	1200-50	1251-1300	1301-50	1351-1400	1501-50	1451-1500
labours	2	7	3	15	17	11
prés	0	7	0	2	0	0

Rares sont les localisations précises: à peine trouve-t-on un labour situé "le long du chemin de Livarot" à Viette, ou quelques pièces de terre signalées par leur toponyme, hélas disparu. Plus intéressante est la mention d'une "pièce de terre contre le cimetière" de Louvagny en 1302<sup>11</sup>, et en 1397, époque où il existe même une habitation à l'intérieur de l'enclos cimétériel<sup>12</sup>. ce phénomène, couramment attesté au XII-XIII est beaucoup plus rare à une date aussi avancée.

La toponymie ne fait qu'une mention de "clos", signifiant ainsi sans doute que l'on se trouve en présence d'une parcelle limitée par des haies: il s'agit d'une pièce de terre située sur la paroisse de Viette en 1486 et nommée "le clos au cellier"<sup>13</sup>.

## LES PRES ET LES HERBAGES.

Ceux-ci apparaissent beaucoup moins souvent dans les textes, et jamais avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle: la première mention date de 1271, et signale deux acres de pré à Viette. Les 9 mentions de pièces en herbe concernent les paroisses voisines de Viette et de Boisse: on doit donc se demander si ceci est dû au hasard de notre documentation, ou si cela ne correspondrait pas à un mode de mise d'occupation des sols humides de la vallée de la Viette, probablement mis en valeur au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>14</sup>. Cette hypothèse pourrait être corroborée par le fait que sur 9 mentions de prés ou d'herbages, 7 datent de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et 2 de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les dimensions de ces parcelles apparaissent parfois fort réduites: l'une d'elles, située à Sainte-Marguerite-de-Viette en 1377, ne mesure qu'une vergée.

En revanche, il est tout à fait impossible de savoir si ces champs étaient clos ou non, aucun texte ne nous ayant laissé d'indication à ce sujet.

### LA VIGNE:

Cette culture n'est attestée qu'une seule fois en 1303, sans doute à Saint-Pierre-sur-Dives, au lieu-dit "la Reillerie", alors qu'elle est souvent signalée par la microtoponymie.

En revanche, la pomme à cidre, pourtant signalée par d'autres sources, au début du XV<sup>e</sup> siècle, à Coupesarte par exemple<sup>15</sup>, n'a jamais été rencontrée.

Afin d'apporter des indications plus probantes concernant les paysages agraires du Pays d'Auge, il faudrait bien sûr multiplier ce type d'enquête, et raisonner à partir de séries statistiques plus conséquentes. Toutefois, cette première tentative permet de dégager plusieurs hypothèses qui pourront être infirmées ou confirmées par la suite:

- "la mise en herbe" ne date pas de l'époque moderne: les mentions de prés débutent dès le XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute plus particulièrement dans les zones humides récemment mise en valeur, comme par exemple la vallée de la Viette. C'est également à cette époque qu'apparaissent dans d'autres sources, les premières mentions d'herbages: la grande enquête de 1247 signale par exemple que, "Agnès, fille de Raoul Taquel, de Saint-Georges-Auge, a pris 6 acres de terre dans la paroisse du Tilleul<sup>16</sup>, tant en herbages, bois et cultures, valant chaque année pour le roi 20 sous, deux pains, deux gélines et 20 oeufs<sup>17</sup>. La microtoponymie révèle à la limite des anciennes communes de Saint-Georges-en-Auge et du Tilleul un ensemble de terre dénommé "la Tacquellerie", permettant ainsi de localiser les terres d'Agnes Taquel de façon approximative, le long du ruisseau de Saint-Georges, à proximité du château du Tilleul. Encore une fois, il s'agit donc d'herbages situés dans une petite vallée humide.

Ceci pourrait indiquer le début de l'essor de l'élevage en Pays d'Auge, activité qui prend bien sûr toute son ampleur lors des périodes modernes.

- si la part des parcelles en herbe semble non négligeable, bien qu'encore minoritaire au Moyen-Age (14 % des mentions

environ), ceci pourrait sous-entendre l'existence au moins partielle du bocage augeron, comme le laisse également supposer les formes de certaines parcelles défrichées au cours de la période allant du XII<sup>e</sup> à au XIV<sup>e</sup> siècle, et désignées en Bretagne sous le nom "d'ellipses bocagères". Ces parcelles, au formes caractéristiques ont à ce jour été repérées dans la vallée de l'Orbiquet <sup>1e</sup>; sur les marges de la forêt de Saint-Gatien, à Barneville-la-Bertran; ainsi que sur les communes du Faulq, du Brévedent et du Pin.

Christophe Maneuvrier.

NOTES:

- <sup>1</sup> PEPIN J. et CHATEL J., Recueil de documents historiques sur Saint-Pierre-sur-Dives, m.s., s.l.n.d., vers 1885, n°4, 1223
- <sup>2</sup> id., n°10.
- <sup>3</sup> id., n°12.
- <sup>4</sup> id.n°30
- <sup>5</sup> id. n°10
- <sup>6</sup> id. n°30
- <sup>7</sup> id. n°33
- <sup>8</sup> Lettre manuscrite de l'instituteur à Arcisse de Caumont, vers 1860. (A.D.14, série F., papiers de Caumont.)
- <sup>9</sup> canton de Mezidon, commune rattachée à Ecajeul.
- <sup>10</sup> id. n°114
- <sup>11</sup> n°133
- <sup>12</sup> n°134
- <sup>13</sup> n°124
- <sup>14</sup> Voir notre étude à ce sujet dans Peuplement et occupation des sols en Sud pays d'Auge jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, entre la vallée de la Dives et de la Vie, mémoire de maîtrise, université de Caen, 1988.
- <sup>15</sup> dans une rémission à un laboureur de Coupesarte qui, témoinj du meurtre d'un Anglais en 1425, n'a pas révélé ce fait à la justice mais, de concert avec les habitants du village, a enterré secrètement le cadavre dans un buisson: "ledit suppliant estant en un hostel d'icelle ville, ouquel il brassoit du sidre, feust venu et arrivé en hostel un Anglois ..." (cité par LE CACHEUX P., Actes de la Chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise, t.I, Paris-Rouen, 1907, n°LXXX, février 1425.)
- <sup>16</sup> aujourd'hui rattachée à la commune de Saint-Georges-en-Auge
- <sup>17</sup> Querimoniae Normanorum anno 1247, n°361: "Agnes, filia Radulfi Taquel, de sancto Georgio, conqueritur quod VI acras terrae, tam in herbagio quam nemoribus et culturis, valentes domino regi annuatim XX solidos et duos panes et duas gallinas ac XX ova, sitaeque in parrochia Sancti Albini de Telolio."
- <sup>18</sup> ALLART. E., Etude du Peuplement et de l'occupation des sols dans le nord de la vallée de l'Orbiquet des origines au XIV<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise, Caen, 1991, 4 e partie p.122-144

## ANCIENS LIEUX-DITS A SAINT-GEORGES-EN-AUGE

Nous allons évoquer ici quelques anciens noms de lieux attestés à Saint-Georges-en-Auge, relevés dans divers documents antérieurs à la rédaction du Cadastre Napoléon de cette commune (1835). Nous suivrons dans notre présentation un ordre chronologique, le nombre réduit de toponymes ne justifiant pas vraiment une approche thématique <sup>1</sup>. Rappelons que la date de la première trace écrite d'un nom de lieu ne correspond pas nécessairement à son apparition réelle, qui peut être bien antérieure. En outre, nous ne reviendrons pas sur les noms de Saint-Georges-en-Auge et de l'ancienne paroisse du Tilleul étudiés dans un article précédent <sup>2</sup>. On trouvera en fin d'article les abréviations utilisées ici.

Le plus ancienne mention d'un lieu particulier à Saint-Georges concerne la foire seigneuriale qui s'y tenait au moyen-âge, dont les premières traces écrites datent du XII<sup>e</sup> siècle :

de sede et compositione nondinarum Sancti Georgii 1191 ADC H7077, fossata ferie sancti georgii 1293 ADC H7077, fossé des halles 1416, fossé des foires 1449 ADC H7393, Canton des Halles St Georges 1734 ADO AXXXVI, les halles 1835 ARC EDS.

Les deux premières mentions signifient : "du siège et de la composition du marché de Saint-Georges", et "les fossés de la foire de Saint-Georges". Elles sont de simples descriptions; les toponymes proprement dits apparaissent au XV<sup>e</sup> siècle, alors que les bâtiments n'existaient plus. La foire seigneuriale de Saint-Georges-en-Auge a été étudiée par Lucien Musset <sup>3</sup>, que nous citons ici brièvement :

La foire seigneuriale de Saint-Georges-en-Auge se tenait le Vendredi-Saint en bordure d'un autre itinéraire important, dit "chemin du roi" ou "chemin du duc d'Alençon", qui joignait le sud du Pays d'Auge à la plaine de Caen (...). Elle apparaît en 1191 lors d'un accord conclu devant l'Echiquier siégeant à Caen entre l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives et un seigneur important de la région, Henri de Nonant. Cette foire disposait alors d'installations permanentes en bois, comprenant des maisons, des "seulles" (entrepôts) et des loges ("logie") entretenues à frais communs par les deux contractants, selon des clauses fort minutieuses, Henri de Nonant se réservant "tous les plaids de mêlée" ("omnia placita mesleiarum"), le tonlieu et la coutume des marchands. Les locations seraient perçues d'un commun accord par les "famuli" des deux seigneurs. Bien attestée par plusieurs documents du XIII<sup>e</sup> siècle, la foire supportait alors une rente annuelle de 7 livres au profit de l'abbaye cistercienne de Saint-André-en-Gouffern et une autre de 90 sous au profit des religieuses de Vignats. Les guerres anglaises la ruinèrent presque totalement, ainsi que le dit un document de 1386, et elle semble n'avoir jamais depuis retrouvé sa prospérité, mais le "fossé des halles" est encore cité en 1416 et le "fossé des foires" en 1449. Après quoi c'est le silence et rien, sur place, n'indique plus cette ancienne activité.

---

1 : la plupart des relevés et commentaires de cet article sont issus ou adaptés de Dominique Fournier, Etude microtoponymique de Saint-Georges-en-Auge, mémoire de DEA en sciences du langage, Université Paris-Nord, 1986.

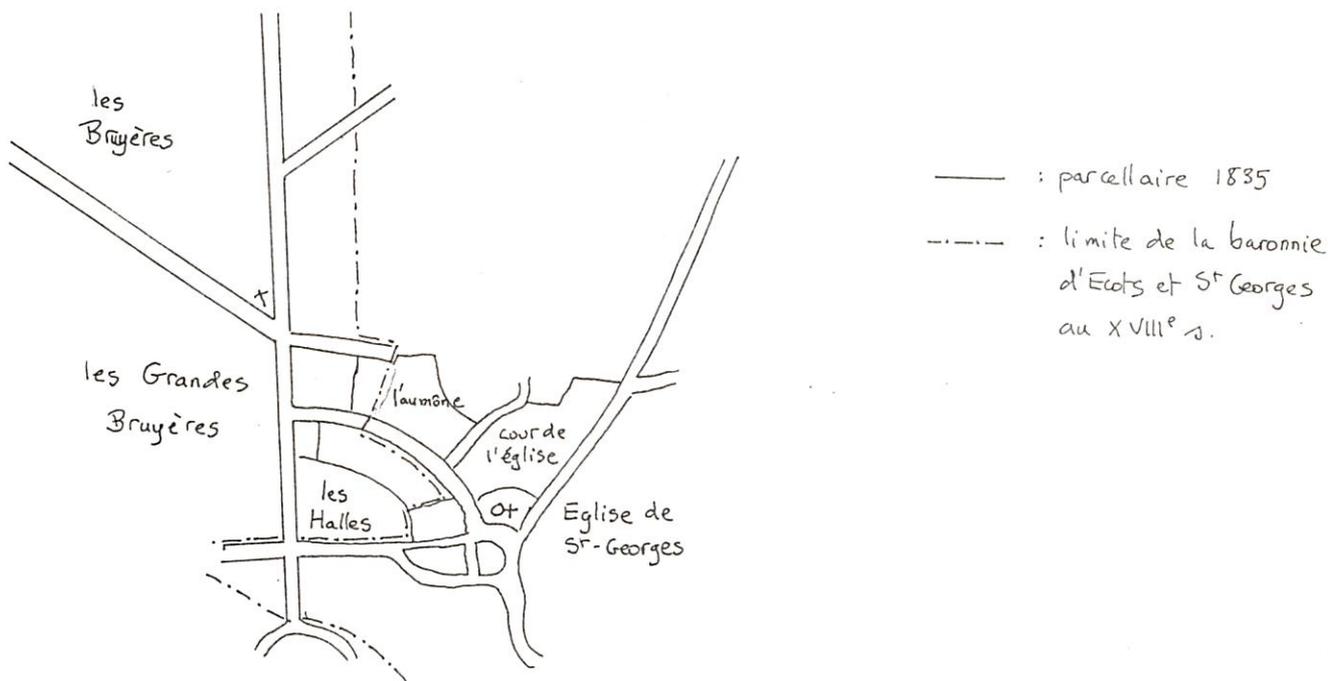
2 : Dominique Fournier, "Toponymie du Canton de Saint-Pierre-sur-Dives : quelques étymologies revues et corrigées", in Histoire et Traditions Populaires n° 27 (septembre 1989), p. 29.

3 : Lucien Musset, "Foire et marchés en Normandie à l'époque ducale", in Annales de Normandie, mars 1976, pp. 3-23. Voir aussi Jacky Maneuvrier, "La foire seigneuriale de St-Georges", et Dominique Fournier, "Accord entre Henri de Nonant et l'Abbaye de St-Pierre-sur-Dives", dans le catalogue de l'exposition "Deux mille ans d'histoire et de traditions populaires" organisée à la mairie de Saint-Georges-en-Auge (21 avril - 1er mai 1984), pp. 9-12.

M. Musset ne mentionne pas les microtoponymes plus récents signalés ici. De plus, l'emplacement des halles est nettement visible sur le parcellaire de 1835; elles sont situées à un carrefour, à la limite de la baronnie d'Ecots et Saint-Georges et du territoire de l'abbaye de Saint-Pierre, ce qui semble indiquer que cette limite est en fait celle du fief d'Henri de Nonant. Quelques phrases de l'acte de 1191 (ADC H7077) nous semblent révélatrices :

"...la moitié des maisons sera située sur le domaine dudit Henri et l'autre moitié sur notre aumône sans qu'il y en ait davantage sur notre aumône que dans le fief dudit Henri, et si nous voulons construire plus de la moitié des maisons dans le fief dudit Henri, il nous sera permis d'en construire autant que nous le voudrions sans aucune objection de la part de Henri; et quel que soit l'emplacement des maisons, dans notre aumône ou dans le fief dudit Henri, nous bénéficierons de la moitié des locations des maisons, des seules et des loges, et ledit Henri en recevra l'autre moitié, sans nous devoir de dime"<sup>4</sup>.

La foire est donc située à la limite du fief de Henri de Nonant et de l'aumône de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, ce qui explique le conflit entre les seigneurs, et le jugement de Salomon de l'Echiquier de Caen. On peut constater qu'en 1835 l'aumône de Saint-Georges est contiguë au bloc de parcelles où se situent les halles (V. carte n° 1).



- carte n° 1 -

Deux noms sont mentionnés pour la première fois au XIII<sup>e</sup> siècle; leur interprétation ne pose pas de problèmes :

chesneia 1277 charte de Friardel (DTC), la chesnaie 1730 ARP aveu de Pierre Thomas Devoyne, la chenaye 1835 ARC EDS, La Chénaye 1883 h DTC, la chénaie, cour de la chénaie 1888 ARP EDL Leroy, la chénaie 1957 ARC EDS, La Chesnaie 1982 PTT, /là céné/ 1985.

unum alnetum... 1297 ADC H7077, Launay, l'aunay 1835, 1957 ARC EDS<sup>5</sup>.

4 : trad. Dominique Fournier, "Accord..." p. 11.

5 : la continuité entre la forme médiévale et les attestations modernes est conjecturale mais probable; cf. Dominique Fournier, "Donation de Pierre Lefèvre et Philippa Yver en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives", in HTP n° 8 (décembre 1984), pp. 47-48, où le toponyme est localisé.

Des noms d'exploitations et de propriétaires apparaissent à partir du XV<sup>e</sup> siècle :

le clos Morant 1449, 1463 ADC H7393. Ce NL n'est pas localisé avec certitude, mais il pourrait correspondre aux toponymes le Morand et la cour Morand, attestés en 1835 (V. carte n° 2). Il s'agit, de toutes façons, du même nom de famille.

Les toponymes se font plus nombreux à partir du XVII<sup>e</sup> siècle :

bois de brières 1613 ADO AXXXVI, bois des bruyères 1957 ARC EDS. Dépend du NL suivant.  
fieffes des Brières descot et St Jors 1616, fieffes (...) des Brières dud(it) St Jors et Escot 1630 (copies), Canton des Bruières 1734 ADO AXXXVI, les bruyères 1835, 1957 ARC EDS. Ces bruyères, utilisées comme pâtures communales, marquaient la limite entre la baronnie d'Ecots et de Saint-Georges (ressortissant du comté de Montgomery) et la zone de Saint-Georges dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

le champ de la vigne 1615 ADO AXXXVI (non localisé).

le petit champ 1623 ADO AXXXVI (non localisé).

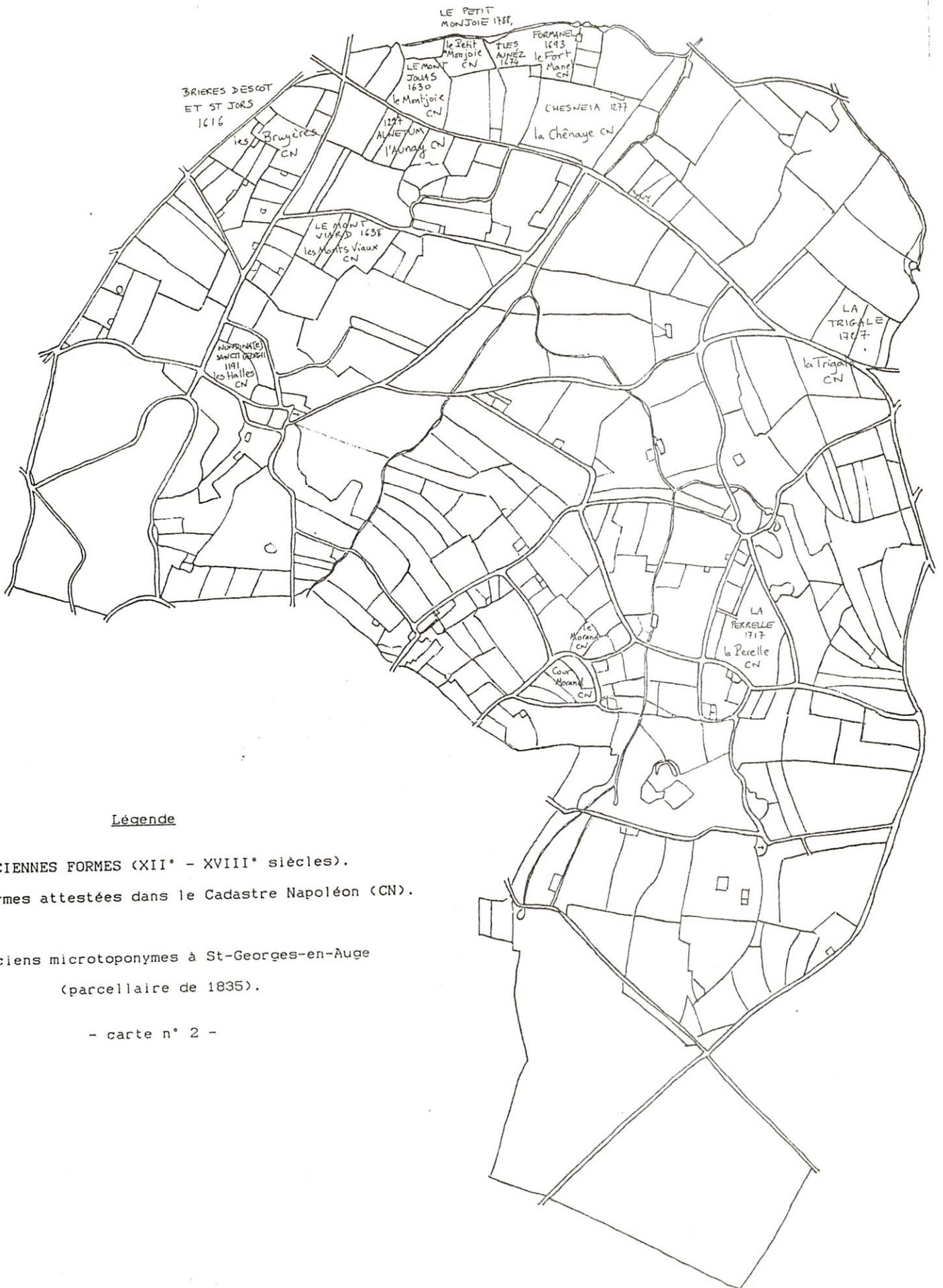
vavassorie du Mont Jouas 1630, l'aisnesse du Montjoie 1678 ADO AXXXVI, le Mont Jouas 1730 ARP avec Pierre Thomas Devoyne, le prey et l'herbage du Monjoye 1786 fieffe AA Devoyne, afnesse ou vavassorie du mont Joas, le Mont Joas, herbage nommé de Mont-joie 1788 ARP avec Pierre Jean Baptiste Leroy, le Monjoie 1835, 1957 ARC EDS, /lè mōjwa/ 1985. --- le petit Monjoie 1788 ARP a PJBL, 1835, 1957 ARC EDS, /lè pti mōjwa/ 1985. Cette dernière parcelle ne faisait pas partie de la vavassorie. Jadis sur le territoire de la commune de Sainte-Marguerite-de-Viette, elle fut associée au Monjoie lors de la rectification des limites de communes au début du XIX<sup>e</sup> s.

Malgré les graphies Monjoie ou Mont-joie, ce nom de lieu n'a rien à voir avec une montjoie (tas de pierre ou tumulus servant de repère), ni avec le cri de guerre bien connu. Il en a simplement subi l'influence. Les premières attestations montrent clairement qu'il s'agit du mont d'un dénommé Jouas, "originaire de Jouas" (hameau de l'Eure), ou variante de Jouard, nom d'origine germanique (Gaut-hard).

En 1630, Philippe Voesne, écuyer, sieur de la Rivière (domaine à Saint-Martin-de-Fresnay), fils et héritier d'André Voesne, écuyer, détient la vavassorie du Mont Jouas. Il doit pour celle-ci une redevance annuelle de 13 sols au comte de Montgomery. En 1678, Jean de Voisne, écuyer, sieur des aulnéz, bailli de haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives, doit pour ce petit fief une rente annuelle de 13 sols, six boisseaux d'avoine, deux chapons et vingt oeufs chaque année à la baronnie d'Ecots et Saint-Georges. Son fils Pierre Thomas de Voisne hérite par mariage de la seigneurie du Tilleul, et les de Voisne / de Voysne abandonnent peu avant la révolution la plus grande partie de "l'afnesse ou vavassorie du Mont Jouas dépendante du comté de Montgomery" à la famille Leroy attestée depuis le XVII<sup>e</sup> s. à Saint-Georges. Selon un arpentage de 1788 demandé par Jean Baptiste Leroy, la vavassorie du Mont Joas se compose des terres suivantes : les courts champs, les longs champs, le perrey, le petit perrey, le bosquet, le Mont Joas, la cour verte (sur Sainte-Marguerite-de-Viette), et un bois taillis.

Rappelons que la vavassorie était le fief du vavasseur (du latin médiéval vassus vassorum "vassal des vassaux"), le plus humble échelon de la hiérarchie féodale.

le mont Viard 1638 ADC H7393, les monts Viards 1750/80 ADC H7420, les monts viaux, les monts veaux, les mont vieux, les monts veux 1835 ARC EDS/MAT.



Légende

- ANCIENNES FORMES (XII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles).
- Formes attestées dans le Cadastre Napoléon (CN).
- Anciens microtoponymes à St-Georges-en-Auge (parcelle de 1835).

- carte n° 2 -

Ce nom est de formation analogue au précédent : mont appartenant à un dénommé Viard, nom d'origine germanique (Wid-hard)<sup>6</sup>.

le sieur des aunéz 1674 ADO A XLVII/1, les aunez 1693 ARP achat Jean de Voyne, les aunés 1730 ARP avec Pierre Thomas Devoyne, ledit Sieur des aunées 1759 ARP vente Formanel, les aunées 1786 fieffe AA Devoyne, la cour des Aunés 1788 ARP avec Leroy.

Ce toponyme signifie bien sûr "lieu où croissent les aulnes". Il désignait une terre située le long du petit Ruisseau de Fort Manel, qui passe à la limite des communes de Saint-Georges et de Sainte-Marguerite-de-Viette. Il s'agit du domaine héréditaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. des de Voyne qui portent le titre de "sieurs des aunés". On mentionne en 1678 Jean de Voisne, écuyer, sieur des aunéz, bailli de haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives, puis en 1714 et 1730 son fils Pierre Thomas de Voisne, écuyer, sieur des aunés, enfin en 1761 le fils de ce dernier, André de Voyne, écuyer, sieur des aunés. Le titre et le nom du domaine disparaissent peu avant la révolution, à la suite de la vente des terres des Aunés, du Mont Jouas et du Formanel à la famille Leroy. La terre se situait entre les actuels petit Monjoie et Fort Manel.

formanel 1693 ARP vente J Devoyne, Sieur de Formanel 1730 avec Pierre Thomas Devoyne, cour de Formanel 1788 ARP avec Pierre Jean Baptiste Leroy, le Fort Manel 1835 ARC EDS, Le Fort-Manel 1883 h DTC, Fortmannel 1888 EDL Leroy, le Fort Manel 1957 ARC EDS, 1977 IGN, /lè f'ormànèl/ 1985.

L'ancien français et picard main "maison"<sup>7</sup> (issu du verbe maindre "rester, demeurer"), aussi attesté en Normandie (la Forte Main à Arganchy, canton de Bayeux), semble à l'origine du diminutif manel. Formanel peut donc représenter un "fort manel" (maison forte), ou un dérivé de formaindre "rester à l'écart". L'existence d'un tel verbe reste conjecturale, mais le sens convient parfaitement au domaine, situé en limite des communes de Saint-Georges et de Sainte-Marguerite-de-Viette.

Seigneur de la Perrelle 1717 ARC E-C, Sr de la Perelle 1750/80 ADC H7420, la perelle 1834 ARC délimitation, la perelle, la parcelle 1835, 1957 ARC EDS, /là pérèl/ 1985.

La perrelle ou perelle, fréquent microtoponyme entre la Vie et la Dives, désigne une terre pierreuse. Cette forme, surtout concentrée dans le nord de l'interfluve, est progressivement remplacée par perrey ou perret (même sens) au sud de Castillon, entre l'Oudon et la Vie.

la Trigale 1727 d'Anville, la Trigale, la Trigalle 1750/80 ADC H7420, la Trigale 1753/85 Cassini, 1835 ARC EDS, la Trigalle 1883 h DTC, La Trigale 1946 INSEE, la Trigalle 1957 ARC EDS.

Il s'agit d'un lieu-dit à la limite de Saint-Georges-en-Auge et de Montviette composé d'un assez grand nombre de parcelles (V. carte n° 3).

Ce nom se présente en Normandie sous deux variantes, Trigale et Tringale. La première forme est répandue du Cotentin au sud de la Seine-Maritime, à l'exception d'une zone très compacte de Tringales dans le Bessin et le Saint-Lois. Nous en avons relevé 44 attestations, dont deux limitrophes de la Normandie (Mayenne et Eure-et-Loir).

6 : pour l'interprétation des variantes viaux, vauz, etc., V. D. Fournier, Etude microtoponymique..., Annexe III, p. I.

7 : Walther von Wartburg, Französisches etymologisches Wörterbuch, Bâle, 1928... (FEW), vol. VI/1, p. 184a s.v. manere.

Le sens le plus vraisemblable de trigale est "taverne, auberge". Il est attesté formellement par Du Cange<sup>8</sup>, où le mot triculus "aubergiste" est rapproché (à tort) de trigalle de la façon suivante : "Hinc Gallicum Trigalle, pro Taberna seu locus, ubi comessationibus, potationibusque vacatur", c'est-à-dire : "d'où le français Trigalle, qui désigne une taverne, ou un lieu où l'on donne à boire et à manger"; suit une citation de 1401 concernant probablement la ville de Vatteville-la-Rue (Seine-Maritime) ou éventuellement Vatteville (Eure) : "Une ville ou port, nommé Vateville, sur Seine, ouquel lieu avoit une taverne ou Trigalle...".

Parmi les autres interprétations proposées pour le NL ou l'appellatif Trigale / Tringale, citons "carrefour à la jonction de trois voies"; "bureau où l'on perçoit les droits de péage"; et "trois mégalithes"<sup>9</sup>.

Les substantifs trigale et tringale sont rattachés par Wartburg<sup>10</sup> au francique wala "bon, bien" (cf. anglais well, weal, allemand wohl), avec le sens de "carrefour" (la définition de Moisy), ce qui est quelque peu surprenant. Wala est en outre à l'origine d'une riche famille qui s'est développée autour du radical gal- : ancien français galer, "s'amuser, mener joyeuse vie"; gale "réjouissance, plaisir"; trigaler, "mener une vie de débauche"; trigalerie "débauche"<sup>11</sup>; moyen-français trigal "ébats amoureux", etc.

En l'absence de textes attestant formellement les sens de "trois pierres" et de "trois voies" proposés pour Trigale / Tringale, il semble que l'on ait simplement affaire à un dérivé de trigaler "mener joyeuse vie, se livrer à la débauche". Le sens de "taverne, auberge" nous met sur la voie d'un lieu de divertissement, voire d'un lupanar. La localisation des Trigales aux carrefours est habituelle pour de tels établissements, mais on en trouve également le long de routes, ou à des intersections multiples. Il s'agit à l'origine d'un lieu plus ou moins bien fréquenté (cabaret ou lupanar), érigé à une intersection ou le long d'une voie. Ainsi que le fait remarquer M. Gaston Duchet-Suchaux au sujet de carrouge<sup>12</sup>, "qui dit carrefour dit souvent lieu habité, implantation d'une auberge, de quelques maisons". On rapprochera l'assimilation du carrefour à un lieu de débauche de l'évolution de carrouge "carrefour" en Normandie, où des cris de carrouge sont des "cris d'orgie"<sup>13</sup>. D'une manière générale, fréquenter les carrefours implique y faire des rencontres ou se livrer à des activités que, selon les époques, la morale réprovoque ou tolère. M. Gaston Duchet-Suchaux<sup>14</sup> cite à ce propos un extrait du Tombel de Chartrose (XIV<sup>e</sup> s.), également mentionné par H. Moisy<sup>15</sup>, où sont mentionnés ceux qui

8 : Du Cange, Glossarium mediae et infimae latinitatis, Paris, 1733-36, rééd. 1954, Akademische Druck-U. Verlagsanstalt, Graz, Autriche, VIII 179a s.v. triculus.

9 : Henri Moisy, Dictionnaire de patois normand (DPN), Paris, 1883, p. 642, s.v. Trigale; Edelestand et A. Duméril, Dictionnaire du Patois Normand, Caen, 1849, p. 214a s.v. Tringale; Dr R. Doranlo, "Les lieux-dits La Trigale", in Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie XXXIV, 1919-20, pp. 406-7. Pour la discussion sur ces interprétations, V. D. Fournier, La Variation Microtoponymique en Normandie, Thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Paris-Nord, 1990, Tome I, pp. 420-422.

10 : FEW XVII 473a/b s.v. wala.

11 : F. Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, Paris, 1881-1882, vol. VIII, p. 75b.

12 : Gaston Duchet-Suchaux, "De quadrivium à carrouge", in Nouvelle Revue d'Onomastique n° 11-12, 1988, p. 116.

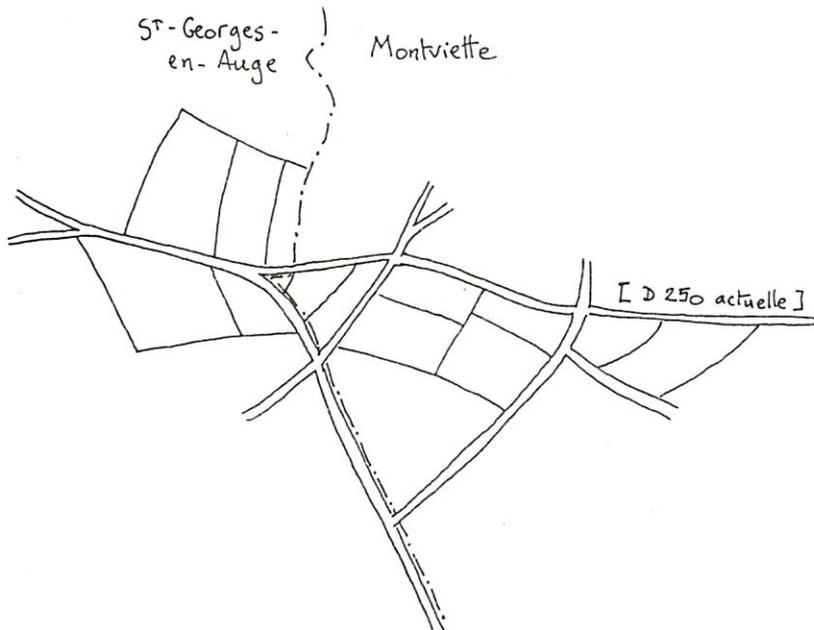
13 : Moisy, DPN, 112b, s.v. carrouge; FEW II/2 1407a s.v. quadrivium.

14 : Duchet-Suchaux, loc. cit., p. 119.

15 : Moisy, loc. cit.

"Plutôt à la taverne courent,  
Boire les blancs vins et les rouges  
Ou as marchiez ou as carrouges  
Ou a lieux encore moins honnestes,  
Qu'il ne font au moustier es festes."

N'étaient les besoins de la rime, nous pourrions vraisemblablement remplacer carrouge par trigale. La dévalorisation du carrefour est encore attestée par l'origine de l'adjectif trivial, dérivé du latin trivium, "intersection de trois voies".



— : parcellaire 1835  
- - - : limite communale  
Ensemble des parcelles  
dénommées la Trigale en 1835

- carte n° 3 -

#### Abréviations et sources

- ADC : Archives Départementales du Calvados.  
 ADO : Archives Départementales de l'Orne.  
 ALN : Patrice Brasseur, Atlas Linguistique et Ethnographique de la Normandie (ALN), CNRS, Paris, vol. I (1980), vol. II (1984).  
 ARC : Archives communales.  
 ARP : Archives privées.  
 Cassini : carte de Cassini, 1753/85.  
 CN : Cadastre Napoléonien de 1835.  
 d'Anville : carte de d'Anville, diocèse de Lisieux, 1723/1727.  
 DTC : Célestin Hippeau, Dictionnaire Topographique du Département du Calvados, Paris, 1883.  
 EDS : Etats de sections.  
 FEW : Walter von Wartburg, Französisches etymologisches Wörterbuch, Bale, 1928...  
 IGN : cartes de l'IGN au 1/25.000'.  
 INSEE : Répertoires des Villages, Hameaux et Ecartés de l'INSEE.  
 MAT : Matrices cadastrales.  
 PTT : Annuaire Téléphonique des PTT.

Dominique FOURNIER (à suivre...)